Sos Disparus **- Sos Disparus -** Sos Disparus **- Sos Disparus -** Sos Disparus **– Sos Disparus**

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

REVUE DE PRESSE

Mai 2019

Sommaire

El watan, 03.05.2019, «Le pouvoir a empêché les syndicats autonomes de s'unir» ……...…….…….……...….03
El watan, 03.05.2019, Le Syndicat national autonome des journalistes algériens est né ……..……..……05Le soir, 04.05.2019, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, Une corporation en quête de «libération» …….……...…06
Liberté, 04.05.2019, MUSTAPHA BOUCHACHI À BOUIRA, "Le combat doit continuer, mais aussi évoluer"…….…08
Liberté, 06.05.2019, ILS ONT BATTU LE PAVÉ HIER À ALGER, Les étudiants dénoncent une "justice revancharde sélective"…...……..….……..10
Liberté, 09.05.2019, SOUMISSION DE L'AVOCAT DABOUZ À UN CONTRÔLE JUDICIAIRE, HRW dénonce "un châtiment pour cause de critiques"……..……12
Liberté, 12.05.2019, ME BOUCHACHI AU FORUM DE LA COALITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE TIZI OUZOU, "Le maintien de la présidentielle installera une véritable crise"…….…….……13Liberté, 14.05.2019, ILS RENOUENT AUJOURD'HUI AVEC LA PROTESTATION, Les avocats se positionnent contre l'élection du 4 juillet ...15Liberté, 18.05.2019, D'ANCIENS MINISTRES ET CADRES DEVANT LES JUGES, Justice spectacle ou réels procès ?.....…….....17 Liberté, 19.05.2019, EN GRÈVE DE LA FAIM DEPUIS 48 JOURS, Fekhar et son codétenu dans un état critique ……..…20
Liberté, 21.05.2019, SOIRÉES-DÉBATS AUTOUR DU "HIRAK" À ORAN, L'initiative d'Ali Yahia, de Taleb Ibrahimi et de Benyelles mérite réflexion ...21
Liberté, 26.05.2019, SITUATION DES LIBERTÉS SYNDICALES EN ALGÉRIE, Les syndicats autonomes s'en remettent à l'OIT ……23
El watan, 26.05.2019, Madjid Benchikh. Professeur émérite à l'Université de Cergy-Pontoise et ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger, «Nous ne sommes qu'au tout début de la lutte pour la démocratie»….....…...……25
El watan, 26.05.2019, La LADDH dénonce «les prémices de la continuité du système».....……...……...……..…40
Le soir, 27.05.2019, Plus de 60 organisations discutent de la crise, La société civile s'implique…….....……...……...…41
Liberté, 28.05.2019, L'ASSOCIATION RAJ RÉAGIT AU DÉCÈS DE KAMEL EDDINE FEKHAR, «Le pouvoir répressif et autoritaire méprise la vie humaine»……44
El watan, 29.05.2019, Le militant des droits de l'Homme victime d'un acharnement judiciaire : Kamel Eddine Fekhar décède en détention……45
Liberté, 29.05.2019, APRÈS MOHAMED TAMALT, FIN TRAGIQUE POUR

LE DR KAMAL-EDDINE FEKHAR, à quand la fin de l'impunité ?.....47El watan, 29.05.2019, Noureddine Benissad. Président de la LADDH : «La responsabilité des autorités est totale»……..…..49El watan, 29.05.2019, Le jeune manifestant est décédé le 19 avril dernier : Amnesty International réclame une enquête «approfondie» sur la mort de Ramzi Yettou……..51
Huff post maghreb, 29.05.2019, La mort de Kamel Eddine Fekhar est une "honte pour le pays", selon Amnesty……...53
El watan, 30.05.2019, Mostefa Bouchachi : « Le gouvernement Bedoui est un caillou dans la chaussure …».....55
Algérie 360, 30.05.2019, Affaire du journaliste Tamalt : Louh, Tartag et Sellal devant la cour suprême ! …….…57

El watan, 03.05.2019, «Le pouvoir a empêché les syndicats autonomes de s'unir»,

Les «Débats de l'UMMTO» sur la transition démocratique qu'organisent les enseignants, étudiants et le personnel ATS se sont poursuivies, hier, à l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (UMMTO), avec au programme une table ronde sur le thème «Quel syndicalisme pour quelle Algérie».

Ainsi, Aïssa Rahmoune, du collectif des avocats de la wilaya de Tizi Ouzou, a souligné que les robes noires qui ont marché le 22 février ont réussi défier l'ordre établi : «Avant cette date, il y avait un fait accompli qui nous était imposé.

Les avocats ont fait beaucoup de résistance devant cette situation, qui a disparu avec la création d'une autre forme d'organisation se basant sur les forces vives et la société civile. Après dix ans de terrorisme et vingt ans de corruption, aujourd'hui, le syndicalisme est un miracle.»

De son coté, Samir Leslous, du collectif des journalistes de Tizi Ouzou, a estimé que «le pouvoir a toujours agi contre l'organisation dans la corporation pour mieux la maîtriser».

«Il a, d'ailleurs, réussi à éloigner la presse de sa vocation initiale en imposant un certain mode de fonctionnariat, et ce, pour qu'il n'ait pas de syndicat fort», a-t-il ajouté, en précisant que les journalistes ne trouvent pas de syndicats pour les défendre devant la situation de précarité et les pressions judiciaires.

«Ils subissent une double peur», a-t-il souligné avant de plaider pour une autonomie d'action qui permettra de rassembler les gens de différents secteurs. «S'organiser en tant que corporation pourra prémunir le mouvement populaire de certain dérapages comme la manipulation», a-t-il préconisé. Mahmoud Haddadou, représentant du CNES de Tizi Ouzou, a, pour sa part, rappelé que la structuration du monde ouvrier a commencé durant la Révolution.

Toutefois, a-t-il regretté, les organisations mises sur pied durant cette période ont été détournées, après l'indépendance, pour devenir des structures satellitaires du système. «Le pouvoir a empêché les syndicats autonomes nés sur la base corporatiste de s'unir, et ce, pour ne pas faire de l'ombre à l'UGTA», a-t-il affirmé.

Le même intervenant a ajouté que le mouvement populaire enclenché le 22 février dernier doit être structuré. Toutefois, il estime que la société civile et la population craignent la représentativité (récupération des leaders par le pouvoir). «Il faut réinventer d'autres formes de lutte», a-t-il suggéré, avant que Messaoud Boudiba, porte-parole du Cnapeste, parle de la nécessité de l'implication effective des syndicats dans le travail de réorganisation et dans la transition.

Rachid Seddiki, coordinateur du Snapap de la wilaya de Tizi Ouzou, a également évoqué le rôle que jouent les syndicats autonomes dans le mouvement populaire.

HAFID AZZOUZI

El watan, 03.05.2019, Le Syndicat national autonome des journalistes algériens est né,

Le Syndicat national autonome des journalistes algériens a tenu, hier à Alger, une assemblée constitutive, qui a donné lieu à un conseil national regroupant des journalistes de différents médias pour la défense des droits socioprofessionnels.

Cette assemblée constitutive a vu la participation de plus de 100 journalistes, venus de différentes wilayas pour confirmer leur représentativité au sein de cette nouvelle organisation syndicale, qui a pour objectif «la défense les droits socioprofessionnels des journalistes», selon Aziz Touahar, membre du bureau constitutif.

Le débat qui a marqué cette assemblée constitutive avait pour but de dégager «les textes fondamentaux à même de préserver la dignité du journaliste algérien», a-t-il indiqué, précisant qu'il s'agit d'«un syndicat apolitique qui regroupe tous les journalistes des secteurs public et privé, des médias audiovisuels ainsi que ceux de la presse écrite et électronique». «Les journalistes étaient réunis depuis la matinée au Cercle des moudjahidine, au cquare Port-Saïd (Alger) jusqu'à l'obtention de l'autorisation de tenir leur rencontre, refusée à trois reprises auparavant», a-t-il encore dit.

Lors de cette assemblée constitutive, il a été convenu d'élire un président et un vice-président pour permettre à la nouvelle organisation d'examiner les dossiers importants de la scène médiatique.

R. N

Le soir, 04.05.2019, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, Une corporation en quête de «libération»,

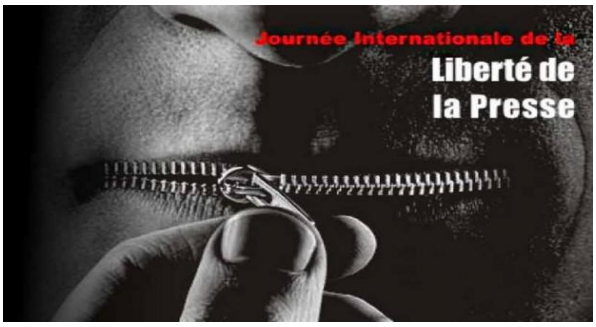

La journée internationale de la Liberté de la presse, fêtée hier vendredi, est intervenue, cette année, en Algérie dans un contexte particulier marqué par le formidable sursaut populaire né le 22 février dernier et qui se poursuit.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Une révolution tranquille qui est en train de balayer tout sur son passage tel un ouragan et ne ménageant aucun secteur ni aucune corporation. Dont celle de la presse en proie à moult contraintes liées notamment à sa régulation et à son organisation. Et l'avènement, depuis quelques années, des chaînes de télévision offshores n'a pas été pour arranger les choses, compliquant davantage une situation déjà inextricable. Avec nombre de tares entachant considérablement sa crédibilité et son professionnalisme, entre autres absence d'un Conseil d'éthique et de déontologie dans la presse. N'a-t-on pas assisté et n'assiste-t-on pas à chaque manifestation populaire ou presque, à des attaques en règle de citoyens contre certains médias dont les représentants n'ont dû leur salut qu'à la sagesse de manifestants, leur reprochant le manque, voire l'absence de toute éthique professionnelle et de piétiner les règles élémentaires du métier de journaliste, portant ainsi, un coup terrible à la morale qu'il requiert ?

Pourtant, ce ne sont pas les textes qui font défaut, la loi sur l'information de 2012 consacre tout un chapitre au respect de l'éthique et de la déontologie avec énumération des principes que tout journaliste doit respecter dans l'exercice de son activité. Une loi qui consacre une instance nationale de déontologie et d'éthique de la presse, élue par la corporation, qui veillera au respect par les médias des règles de déontologie. Une instance qui, malheureusement, attend toujours sa mise sur pied, en dépit des promesses des ministres qui se sont succédé à la tête du ministère de la Communication qui, pour beaucoup de gens du métier, n'a plus sa raison d'être. Il en est également le cas de l'Autorité de régulation de la presse écrite (ARPE), prévue par cette même loi et qui attend

toujours son installation. Certes, l'espace audiovisuel a été libéré par la loi 14-03 du 24 février 2014, le délit de presse a été dépénalisé et l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a été installée, mais cette dernière reste prisonnière de la «mise en ordre du paysage audiovisuel» frappé du sceau d'une anarchie avec une pléthore de chaînes de télévision étrangères activant informellement dans le pays.

Autre tare de la corporation journalistique, ses difficultés à s'organiser pour faire face à ses propres difficultés, elle qui, quotidiennement, fait siens les problèmes des autres, alors qu'elle se débat, elle, dans des conditions socioéconomiques déplorables. Mais il n'y a pas que cet aspect puisque la presse fait également face au problème lié à la publicité, ce nerf de la guerre qui a de tout temps «divisé» la corporation tant la transparence et l'objectivité dans son octroi ont toujours fait «débat». Avec le terrible corollaire qui fait que nombre de médias arrivent péniblement à assurer leurs équilibres financiers. Une transparence et une équité dans la distribution de la manne publicitaire que le gouvernement en charge des affaires courantes du pays s'est engagé à assurer via une commission.

M. K

Liberté, 04.05.2019, MUSTAPHA BOUCHACHI À BOUIRA, “Le combat doit continuer, mais aussi évoluer”,

L’avocat et défenseur des droits de l’Homme, Mustapha Bouchachi, a estimé, jeudi, lors d’une conférence-débat à l’université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira, que la révolte populaire contre le régime doit “impérativement” se poursuivre. “On ne peut pas se permettre de faire une demi-révolution, car les conséquences seraient désastreuses pour la nation”, a-t-il averti devant une salle archicomble. Selon l’orateur, les manœuvres du pouvoir pour diviser le peuple, en jouant notamment sur le régionalisme et le clanisme, sont vouées à l’échec, à condition que le peuple, qui s’est levé comme un seul homme le 22 février dernier, reste uni. “Notre force, nous devons la puiser dans notre union, c’est cette dernière qui nous permettra de vaincre”, soulignera Me Bouchachi, pour qui le combat entamé par des millions d’Algériennes et d’Algériens doit se poursuivre et s’intensifier.

“Le combat doit non seulement continuer, mais aussi évoluer”, a-t-il insisté. Évoluer comment ? Abandonner l’aspect pacifique et emprunter le chemin de la radicalisation ? Assurément pas, selon le conférencier. “Nous devons préserver le cachet pacifique des marches populaires”, a-t-il insisté sur cette question. Ainsi, pour l’hôte de Bouira, il est “impératif et crucial” de rester soudés et unis pour de l’avant, vers un avenir prospère pour tous les Algériens, en passant par une véritable période de transition qui pourra nous emmener vers une véritable démocratie. “Notre destin est entre nos mains. Ne jouons pas avec le feu !”. Commentant l’“offre” du chef d'état-major de l'Armée nationale populaire et vice-ministre de la Défense nationale, Ahmed Gaïd Salah, qui avait, depuis Biskra, estimé que le “dialogue est l’un des moyens les plus civilisés et les plus nobles dans les relations humaines et la voie la plus judicieuse pour présenter des propositions constructives, rapprocher les points de vue et atteindre un consensus autour des solutions disponibles”, Me Bouchachi a, pour ainsi dire, rejeté cette initiative. “Dialoguer avec qui ? Bensalah ? Bedoui ?”, s’est-il interrogé.

Et d'y répondre aussitôt : "Nous sommes pour le dialogue, mais pas avec les résidus du système", tranchera-t-il. S'agissant des poursuites judiciaires engagées contre certains anciens responsables politiques et hommes d'affaires, l'avocat a considéré que c'est une "autre manœuvre", visant, selon ses dires, à détourner les regards de l'opinion publique car, estime-t-il, la lutte contre la corruption ne peut se faire qu'après le départ de tout le système. Au sujet de Bedoui et son gouvernement tant décrié par le peuple, le célèbre avocat l'a appelé à faire preuve de "dignité" en déposant sa démission. "Être contesté par plus de 20 millions de citoyens et ne pas démissionner, je considère cela comme de l'indignité politique", a-t-il déploré.

RAMDANE BOURAHLA

Liberté, 06.05.2019, ILS ONT BATTU LE PAVÉ HIER À ALGER, Les étudiants dénoncent une “justice revancharde sélective”,

Les étudiants ont marché hier à Alger, en soutien au mouvement populaire, en adoptant des slogans appropriés à la phase actuelle, où ils ont dirigé leurs scansions contre Gaïd Salah, en ne ménageant point aussi bien le gouvernement que les deux “B” (Bensalah et Bedoui).

Dans leur marche depuis la Faculté centrale vers la désormais mythique place de la Grande-Poste, les étudiants en nombre, encadrés par un impressionnant dispositif des forces de l’ordre, ont réitéré leur rejet de l’ancien système en scandant : “Talaba, li nidhamrafidhoune”, “Nous, étudiants, refusons le système”, en ciblant particulièrement Gaïd Salah et les “B”, notamment Bensalah et Bedoui, et “Gouvernement de montage, dégage”.

Tout en scandant leur amour et leur disposition à se sacrifier pour le pays, les marcheurs n’ont pas manqué de relever la perfidie des gouvernants du moment : “Siyassabayna, dawlakhayna.” Leurs slogans étaient porteurs de la détermination de “son excellence le peuple” à peser sur le cours des événements.

Hormis le sempiternel “Silmiya, silmiya” qui fait office de marque déposée de “la révolution du sourire”, ils ont repris en chœur le slogan : “Bladbladna ou n’dirourayna” (ce pays est le nôtre et nous en ferons ce que nous voudrons) et “Il n’y aura pas d’élections”. Et faisant feu de tout bois, les protestataires n’ont ménagé ni les voleurs ni les laudateurs (chiyatine) et encore moins les reliques du FLN et de l’ancien système. Sur les pancartes et banderoles brandies à cette occasion, les étudiants, qui ont démontré qu’ils étaient plus que jamais à l’avant-garde du mouvement pour le changement radical et le départ des symboles de l’ancien système, ont exprimé dans les trois langues (arabe, français et anglais) leur position quant aux développements de l’actualité nationale. À commencer par les procès en justice. “Oui à une justice indépendante transitoire, non à une justice revancharde sélective” était la phrase écrite sur les pancartes. Hormis le

rappel d'un postulat, selon lequel les étudiants sont au cœur de toute révolution "The students are the heart of everyrevolution", ils ont insisté sur la nécessité de poursuivre cette "révolution" jusqu' à ce qu'elle atteigne son objectif, à savoir une deuxième République. "Ne pas finir la révolution est plus dangereux que de ne l'avoir jamais commencée", lit-on aussi sur une banderole brandie par des étudiants.

Un des meneurs indique : "C'est le moment de durcir le ton, parce que c'est le moment pour les étudiants, les travailleurs ou les commerçants de s'unir, afin de déjouer les tentatives de nous détourner de l'enjeu principal qui consiste à les faire partir tous."

Pour préserver le caractère pacifique de leur marche aux abords de l'avenue Pasteur, les étudiants ont fait montre de passivité et de résignation devant les forces antiémeutes. Assis à même le sol, ils ont repris en chœur les slogans habituels, notamment : "Chaque jour une marche, nous ne nous arrêterons pas."

A. R

Liberté, 09.05.2019, SOUMISSION DE L'AVOCAT DABOUZ À UN CONTRÔLE JUDICIAIRE, HRW dénonce "un châtiment pour cause de critiques",

La décision de la justice de soumettre l'avocat et militant des droits de l'Homme, Salah Dabouz, à un contrôle judiciaire trois fois par semaine, interpelle les organisations internationales de défense des droits de l'Homme. L'ONG HumanRights Watch (HRW), qui a réagi à cette mesure, a estimé que ce "n'est autre qu'un châtiment pour cause de ses critiques contre l'appareil judiciaire algérien". Rappelant les conditions de l'arrestation de l'avocat par la police, HRW a souligné que Me Dabouz fait face à 14 accusations, dont un post sur Facebook où il a dénoncé des dépassements de la justice.

Il se trouve également que plusieurs autres militants des droits de l'Homme font actuellement face à un acharnement de l'appareil judiciaire. Hadj Gharmoul, militant de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme et ancien animateur du Comité national de défense des droits des chômeurs (CNDDC), a été condamné à de la prison ferme pour avoir exprimé son opposition à un 5e mandat pour Bouteflika. Hadj Gharmoul, qui a manifesté publiquement son refus de résignation face à un 5e mandat la fin du mois de janvier écoulé, croupit en prison depuis le 7 février.Il a été condamné à six mois de prison ferme et à 30 000 DA d'amende. Outre Hadj Gharmoul, deux autres militants des droits de l'Homme moisissent également en prison depuis la fin mars. Il s'agit du Dr KameleddineFekhar et de Hadj Brahim Aout, deux militants mozabites.

En grève de la faim pour dénoncer leur "injuste" incarcération, les deux activistes ont été transférés, récemment, à l'hôpital de la ville de Ghardaïa pour cause de détérioration de leur santé. Selon leur avocat, Me Salah Dabouz, que les déboires n'épargnent pas non plus, les deux détenus exigent, à travers leur grève de la faim, "le transfert de leur dossier vers une autre juridiction loin de Ghardaïa". Selon l'avocat, "de lourds soupçons pèsent sur le procureur général de la ville" qui "serait à l'origine de la cabale judiciaire qui vise les activistes mozabites".

Mohamed Mouloudj

Liberté, 12.05.2019, ME BOUCHACHI AU FORUM DE LA COALITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE TIZI OUZOU, “Le maintien de la présidentielle installera une véritable crise”,

Le défenseur des droits de l’homme estime que la solution en dehors de la Constitution devient quasi inévitable même si elle est rejetée par les tenants du système.

“Maintenir, contre vents et marées, l’élection présidentielle du 4 juillet qui, objectivement ne peut être tenue dès lors que 22 millions d’électeurs la rejettent, risque d’installer le pays dans une véritable crise. Celle-ci ne fera que s’approfondir davantage et affecter tout le monde”, a estimé Me Mustapha Bouchachi qui a pris part, vendredi soir, à Yakourène, au Forum des libertés qu’organise la coalition de la société civile de Tizi Ouzou.

“Une telle élection, si elle venait à être maintenue, ne ferait, d’un côté, que maintenir ce système dont le peuple demande le départ, et, d’un autre côté, que produire un président faible qui ne pourrait être qu’une marionnette comme cela se fait depuis 1962 et, pis encore, qui ne pourrait pas gouverner, à l’image de Bensalah aujourd’hui. Cet état de fait ne va, ainsi, rien changer à la crise”, a estimé Me Bouchachi considérant que les défenseurs de cette feuille de route “font perdre du temps au pays pour rien”. La raison ? Me Bouchachi dit être convaincu qu’“il est tout simplement impossible d’organiser une élection présidentielle le 4 juillet”. “Le délai de dépôt des candidatures sera clos dans dix jours et personne ne déposera sa candidature. D’un côté, l’opposition a appelé au rejet de cette élection et, d’un autre, je ne pense pas qu’il y ait un seul candidat qui osera déposer son dossier tout en sachant que 90% du peuple algérien est contre cette élection”, a-t-il martelé convaincu que la transition deviendra inéluctable à partir du 9 juillet. “Après le 9 juillet, le mandat du chef de l’État arrivera à expiration et il n’aura plus aucune prérogative constitutionnelle. Après cela, nous irons vers la mise en place des mécanismes de transition, à savoir une présidence collégiale et un gouvernement”, a-t-il présenté comme scénario le

plus plausible. En d'autres termes, Me Bouchachi estime que la solution en dehors de la Constitution devient quasi inévitable même si elle est rejetée par les tenants du système.

"De toute façon, même s'ils nous disent qu'il ne faut pas sortir de la Constitution pour ne pas créer un vide, nous sommes déjà en dehors de la Constitution depuis six ans", a développé ce militant des droits de l'Homme, rappelant, dans ce sillage, que "tout le monde sait que le frère de l'ex-président déambulait avec le cachet de la Présidence dans la poche, désignait des personnes et octroyait des marchés à ceux qu'il aime". "Après cela, personne ne peut venir nous parler de la Constitution ou du vide constitutionnel et surtout pas ceux qui ont accepté que l'Algérie soit gouvernée par un président qui n'a pas parlé pendant six ans", a-t-il ajouté. Tout en considérant que "ce n'est pas une priorité que de mettre en place une Assemblée constituante" car, a-t-il expliqué, "durant la période de transition, les institutions et la société deviennent fragiles et cela peut donc devenir un risque pour la transition", Me Bouchachi a plaidé pour une élection présidentielle dans 9 à 12 mois. "C'est-à-dire, une fois que des instances de transition — acceptées par le peuple et pouvant donner lieu à une élection où la voix du peuple sera respectée — seront mises en place", a-t-il précisé.

Samir LESLOUS

Liberté, 14.05.2019, ILS RENOUENT AUJOURD'HUI AVEC LA PROTESTATION, Les avocats se positionnent contre l'élection du 4 juillet,

Les robes noires comptent réinvestir la rue dès ce matin pour réclamer encore une fois le départ du système.

Les avocats comptent réinvestir la rue aux cris de "système dégage". En effet, les robes noires organiseront, à partir d'aujourd'hui, leur sit-in hebdomadaire — à savoir chaque mardi — devant les palais de justice à travers le territoire national, et ce, pour réitérer leur engagement aux côtés du peuple et demander le départ de tous les symboles du pouvoir. Dans une correspondance adressée dimanche aux barreaux sur tout le territoire national, l'Union nationale de l'ordre des avocats (Unoa) a appelé l'ensemble des avocats, à l'échelle nationale, à observer des rassemblements hebdomadaires devant les sièges des cours de justice ouvertes à travers le territoire national.

Cette nouvelle action de rue vient confirmer ainsi la disponibilité des robes noires à accompagner le mouvement populaire, né le 22 février, pour le départ du système et l'instauration d'une nouvelle république. "Effectivement, l'Unoa a décidé de reprendre les protestations pacifiques pour réitérer, d'une part, sa détermination à poursuivre la lutte pour une Algérie démocratique et une justice indépendante et, d'autre part, son soutien au peuple algérien qui continue à battre le pavé pour exiger le départ de tout le système politique. L'Union a alors informé l'ensemble de ses représentants sur le territoire national de la nécessité de reprendre les sit-in hebdomadaires. D'ailleurs, elle tient à rappeler que les avovats ont été parmi les premiers corps professionnels à engager des protestations de rue", a souligné Me Ahmed Saï, président de l'Unoa, joint hier par téléphone. Ce mardi (aujourd'hui, ndlr) se distinguera des autres mardis — jusque-là marqués par les marches de milliers d'étudiants — avec le retour des robes noires à la protesta, pour affirmer leur attachement aux revendications de la rue et leur détermination à atteindre leur objectif : "Yetnahawgaâ" (ils doivent tous partir).

Les avocats de Batna, de Sétif, de Tizi Ouzou, de Béjaïa, de Boumerdès, de Bouira et de Blida ont déjà confirmé leur adhésion à la proposition de l'Unoa de se rassembler devant les cours de justice. Il est attendu que les hommes de loi scanderont, lors de ces rassemblements, leur volonté d'exiger, à l'instar du peuple, le départ de tous ceux qui symbolisent le système politique. Le rejet de l'élection présidentielle du 4 juillet sera au cœur de leurs slogans qui appellent à chasser "el îssaba" (les bandits) du système. Le président de l'Unoa rappellera que les avocats vont réitérer leur rejet de la "justice sélective et les pressions exercées sur la justice" et réclamer avec insistance "une justice indépendante et affranchie de tout ordre". Tout en s'engageant à demeurer solidaires, les avocats promettent de maintenir la pression sur les tenants du pouvoir actuel.

Hanafi H

Liberté, 18.05.2019,D'ANCIENS MINISTRES ET CADRES DEVANT LES JUGES, Justice spectacle ou réels procès ?,

Dans un pays habitué à une justice qui fonctionne au téléphone, voir un tel nombre de personnalités devant un tribunal est un fait rare.

Jeudi, à 24 heures d'un nouveau vendredi de mobilisation populaire contre le système politique, les Algériens ont assisté à un véritable défilé de personnalités de l'ancien régime, venues "témoigner" devant le juge d'instruction près le tribunal Abane-Ramdane. Les personnes convoquées ont toutes été citées dans "l'affaire Ali Haddad", précise la télévision publique.

Quelques chaînes de télévisions privées se sont même donné du plaisir à montrer, en boucle, des images volées d'Ahmed Ouyahia, d'Abdelmalek Sellal, d'Amara Benyounès, de Karim Djoudi, ou encore d'Abdelkader Zoukh pénétrer, puis sortir du tribunal. Le tout est ponctué par des images de citoyens demandant à "juger la bande". Il est vrai que dans un pays habitué à une justice qui fonctionne au téléphone, voir un tel nombre de personnalités (une soixantaine au moins, selon une liste dont nous détenons une copie), devant un tribunal est un fait rare. Cela suscite de la curiosité. Dans un pays où tout un système baignait dans l'impunité, cela donne de l'espoir à un peuple qui manifeste sa soif de justice.

Mais derrière cette image idyllique se cachent pourtant de vraies inquiétudes. À commencer par le nombre de personnalités qui figurent sur la liste des témoins qui devront défiler devant les juges pour donner leur version dans des affaires de corruption et de détournement de biens publics. Rien que dans "l'affaire Ali Haddad", une douzaine d'anciens ministres et des dizaines de hauts cadres de l'État, dont des gestionnaires d'entreprises publiques, sont cités à comparaître. Beaucoup d'entre eux ont, pour l'instant, le simple statut de "témoin". Mais cela peut changer au vu des lourds soupçons qui pèsent sur nombre d'entre eux.

Il est, en effet, impossible de croire qu'Ali Haddad, les frères Kouninef et d'autres oligarques aient pu obtenir des marchés publics dont les montants se chiffraient à des centaines de millions de dollars sans des complicités politiques au plus haut niveau de l'État. Des ministres, des Premiers ministres, des directeurs centraux et des walis ont bel et bien joué des rôles-clés dans les attributions de ces marchés. Selon des documents en notre possession, les rapports de la gendarmerie, transférés au procureur général, sont pourtant accablants. Rien que pour l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, il est fait état de soupçons de "bénéfices d'avantages non justifiés dans le domaine des marchés publics", d'avoir tiré "profit de l'influence d'agents publics, d'avoir bénéficié indûment d'avantages fonciers et de financer implicitement des partis politiques". Cela concerne au moins Ahmed Ouyahia, Abdelmalek Sellal et d'autres membres des gouvernements successifs d'Abdelaziz Bouteflika. D'autres noms suivront dans les jours à venir. Il s'agit notamment des anciens ministres, devenus, entre-temps, soit députés, soit sénateurs. Leur présentation devant la justice est donc compliquée. Il faut impérativement passer par la case de la levée de l'immunité parlementaire.

Cela prend du temps. C'est notamment le cas de BoudjemaTalaï et d'Amar Ghoul, deux anciens ministres des Travaux publics. Mais la liste va certainement s'allonger avec la comparution des frères Kouninef qui ont, eux aussi, bénéficié des largesses de grands commis de l'État et de proches de l'ancien chef de l'État.

Ces défilés de personnalités devant le juge d'instruction laissent poser, en revanche, de sérieuses questions sur les intentions du pouvoir. Personne ne comprend, en effet, que malgré les charges qui pèsent sur elles, ces personnalités ne sont pour l'instant pas inquiétées. Ces anciens hauts responsables bénéficient en outre du privilège de la juridiction qui leur donne le droit de ne pas être poursuivis par une juridiction normale, mais par la Cour suprême. "S'il y avait une volonté politique, on aurait transféré leurs dossiers à la Cour suprême. Pourquoi attend-on ? On a pourtant arrêté rapidement des hommes d'affaires. Mais ces anciens ministres ne sont pas inquiétés", observe un célèbre avocat sur la place d'Alger.

La désignation de BelkacemZeghmati comme nouveau procureur général, le jour même de la présentation de ces personnalités devant le tribunal d'Alger, est intervenue dans ce climat de confusion. Le retour aux affaires de l'homme qui a interrompu ses vacances en août 2013 pour annoncer dans une conférence de

presse des poursuites contre Chakib Khelil est probablement un nouveau geste destiné à donner du crédit à l'action de la justice.

Le procureur, écarté par Abdelaziz Bouteflika en 2015 comme l'ensemble des juges et même des enquêteurs qui avaient travaillé sur le dossier Sonatrach, pourrait-il, à lui seul, redonner du crédit à une justice qui a toujours manqué de crédibilité ? À lire le dernier communiqué du Syndicat des magistrats, cela ne peut arriver sous le régime actuel.

Ali Boukhlef

Liberté, 19.05.2019, EN GRÈVE DE LA FAIM DEPUIS 48 JOURS, Fekhar et son codétenu dans un état critique,

Accusé d'"atteinte à la sûreté de l'État" et d'"incitation à la haine raciale", Kamel-Eddine Fekhar serait mal pris en charge à l'hôpital où il a été transféré après plusieurs jours de grève de la faim. À en croire son co-accusé et ancien avocat, Salah Dabouz, le détenu est dans une situation sanitaire critique. "Alors que Kamel-Eddine Fekhar est fragilisé par la grève de la faim, l'environnement dans lequel il se trouve manque d'hygiène. Atteint d'une maladie qui n'est pas identifiée, les responsables de l'hôpital refusent de lui changer de traitement", témoigne Me Dabouz. Ce dernier insiste sur le fait que les deux détenus ne reçoivent pas de traitement adéquat.

Contacté, Me Saïd Zahi, avocat de Kamel-Eddine Fekhar (et de Salah Dabouz), avoue ne pas commenter ces faits. "Cela fait presque deux semaines que je n'ai pas vu Dr Fekhar", indique-t-il. En revanche, l'avocat dit avoir introduit une demande auprès de la Cour suprême pour changer de lieu où devront être jugés ses deux mandants, à savoir Kamel-Eddine Fekhar et son ancien avocat, Salah Dabouz. "Je persiste et signe : le procureur de la République de Ghardaïa a un problème personnel avec mes deux clients. Il en a fait une affaire personnelle. Pour cela, ils ne peuvent pas être jugés par le tribunal de cette ville", indique Me Saïd Zahi. Arrêtés le 31 mars dernier, Kamel-Eddine Fekhar, qui a déjà fait deux ans de prison dont plus de 100 jours de grève de la faim entre 2015 et 2017, et son ami, Aoun Hadj-Brahim, sont accusés d'"atteinte à la sûreté de l'État" et d'"incitation à la haine raciale". Des associations de défense des droits de l'Homme clament leur innocence.

Ali Boukhlef

Liberté, 21.05.2019, SOIRÉES-DÉBATS AUTOUR DU "HIRAK" À ORAN, L'initiative d'Ali Yahia, de Taleb Ibrahimi et de Benyelles mérite réflexion,

Au cours de la rencontre qui les a réunis dimanche soir place du 1er-Novembre, à Oran, des "animateurs locaux" du "hirak" ont appelé à soutenir l'appel au dialogue qu'Ali Yahia Abdennour, Taleb Ibrahimi et Rachid Benyelles ont lancé à travers leur déclaration commune le 18 mai. "J'estime que l'initiative vaut la peine d'être étudiée car elle émane de trois personnalités représentant chacune un courant ou une tendance (républicain, islamiste et militaire), qui jouissent d'un certain crédit auprès du peuple", a expliqué une avocate lors de ce débat nocturne.

Dans leur déclaration, les trois signataires ont appelé le commandement de l'ANP à ouvrir "un dialogue franc et honnête avec des figures représentatives du mouvement citoyen, des partis et des forces politiques et sociales qui le soutiennent", afin d'arriver rapidement à "une solution politique consensuelle en mesure de répondre aux aspirations populaires légitimes" dans un contexte marqué par un rejet populaire massif de l'agenda politique centré sur l'élection présidentielle du 4 juillet. "Comment peut-on imaginer des élections libres et honnêtes, alors qu'elles sont d'ores et déjà rejetées par l'immense majorité de la population parce qu'organisées par des institutions encore aux mains de forces disqualifiées, opposées à tout changement salutaire ?", se sont-ils encore interrogés. Pour de nombreux participants à la rencontre-débat de dimanche, l'initiative des trois personnalités pourrait constituer un premier jalon pour une sortie de crise. "D'autant qu'ils ne nourrissent manifestement aucune ambition politique", a encore ajouté la juriste.

Au cours de leurs interventions, d'autres manifestants ont alerté sur l'apparition, lors de la marche de vendredi dernier, d'agents mandatés pour semer la zizanie parmi les manifestants. "J'en ai rencontré quelques-uns qui ont tenté de casser la dynamique en suggérant que la révolte est l'œuvre du général Toufik ou que les manifestants devraient être reconnaissants à Gaïd Salah qui n'a pas sorti les chars comme l'avait fait Khaled Nezzar en son temps. Nous leur répondons que la révolte a été lancée par le peuple et qu'elle demeurera jusqu'à la disparition du système", a lancé un enseignant universitaire en appelant à la vigilance contre ce genre de tentatives de manipulation.

En cette date anniversaire de la Journée nationale de l'étudiant, tous les intervenants ont rendu un hommage appuyé aux étudiants algériens, rappelant leur mouvement historique déterminant un 19 Mai 1956. "C'est grâce aux étudiants de 56 que l'Algérie s'est affranchie de la colonisation et c'est grâce aux étudiants de 2019 que nous sommes en passe de chasser el-îssaba", a estimé, en substance, un des présents, en rappelant, au passage, que des dizaines de milliers d'étudiants avaient fui l'Algérie sous l'ère de Bouteflika. Enfin, des appels ont été lancés pour la consolidation des rangs du mouvement pour le départ du système. Les participants ont également averti contre les tentatives, qui sans doute iront crescendo, de casser une révolte salutaire pour la nation.

S. Ould Ali

Liberté, 26.05.2019, SITUATION DES LIBERTÉS SYNDICALES EN ALGÉRIE, Les syndicats autonomes s'en remettent à l'OIT,

La commission des libertés de l'Organisation internationale du travail devait effectuer sa visite, il y a une année, mais "elle a été reportée en raison d'un problème avec le ministère du Travail", a rappelé le coordinateur de la CSA.

L'entrave au libre exercice syndical, les dossiers du code du travail et de la retraite et les licenciements des syndicalistes ont été au centre d'une rencontre qui a regroupé, mercredi dernier, au siège de l'OIT à Alger, une délégation de haut rang de l'Organisation internationale du travail (OIT), avec les membres du bureau de la Confédération des syndicats algériens (CSA). "Cette rencontre intervient sur invitation de la délégation de l'OIT, qui séjourne actuellement en Algérie, avec l'aval des autorités algériennes, suite à sa saisine, l'année dernière, par la CSA, sur les dépassements et l'entrave au libre exercice syndical", a indiqué, dans un communiqué, le secrétaire général du Satef, Boualem Amoura.

La commission des libertés de l'OIT devait effectuer sa visite, il y a une année, mais "elle a été reportée en raison d'un problème avec le ministère du Travail", a rappelé, pour sa part, le coordinateur de la Confédération des syndicats autonomes, SadekDziri. "Trois principaux axes abordés sont la situation des libertés syndicales et de la création des syndicats, où un intérêt particulier a été accordé à la question du refus de délivrance du récépissé d'enregistrement de la Confédération des syndicats algériens (CSA)", a indiqué M. Dziri. Il a été aussi question de "l'absence de dialogue social où nous avons insisté sur la question de la tripartite et les projets de loi initiés par la tutelle et qui ne sont pas conformes à la législation internationale.

C'est le cas du nouveau code du travail qui piétine les conventions internationales ratifiées par l'Algérie dont celle inhérente au droit des enfants, puisque le projet en question prévoit le travail des enfants", a-t-il ajouté. Et enfin, soutient-il, "les licenciements, qui ont touché les représentants syndicaux, ont été énumérés devant les représentants de l'organisation onusienne". Parmi

lesquels, les cas des cadres du Syndicat des postes et télécommunications (Snap), que la justice a rétabli dans leurs droits, mais que la direction des PTT refuse de réintégrer, depuis 4 ans ; des syndicalistes des techniciens de la maintenance d'Air Algérie (Sntma) et d'autres cas dans la Fonction publique. Les cinq membres de l'OIT se sont contentés de "noter les complaintes des syndicats autonomes", "tout autant, d'ailleurs, que celles d'autres parties dont l'UGTA et les opposants à sa direction, et le patronat ainsi que les magistrats qu'ils devaient auditionner au sujet de l'application des décisions de justice de réintégration à l'exemple des cadres du Syndicat des postiers", a indiqué la même source.

"Les résultats seront consignés dans le rapport qui sera adressé au Bureau international du travail (Bit) et présenté durant la session annuelle de Genève, en juin, où devrait avoir lieu un dialogue avec le gouvernement de l'Algérie qui, s'il ne répond pas aux remarques qui lui seront faites, sera accusé comme cela s'est passé l'année dernière, lorsque l'Algérie avait été placée sur la liste noire des 10 pays qui portent atteinte aux libertés syndicales." En tout cas, "l'évaluation qu'en fera la CSA dépendra de la réaction de l'OIT", a fait remarquer notre source. Cela étant, les deux parties n'ont pas abordé la situation politique du pays, soutient SadekDziri, qui a rétorqué que "cette réunion avait un sujet bien spécifié. Jamais, nous ne discuterons ces questions avec des parties étrangères. C'est une ligne rouge pour nous".

AMAR R

El watan, 26.05.2019, Madjid Benchikh. Professeur émérite à l'Université de Cergy-Pontoise et ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger, «Nous ne sommes qu'au tout début de la lutte pour la démocratie»,

Le professeur Madjid Benchikh dresse, dans cet entretien, un bilan du « Soulèvement populaire » comme il l'appelle, après trois mois de mobilisation ininterrompue. L'auteur de « Algérie : un système politique militarisé » analyse également le rôle du Commandement militaire dans la gestion de l'après-Bouteflika. Le juriste estime que sortir de l'ordre constitutionnel actuel ne va pas propulser le pays dans le chaos mais, au contraire, « ouvrir la voie à des institutions de transition démocratique susceptibles de redonner espoir au peuple ». Il évoque, par ailleurs, son rôle au sein de la société civile pour l'élaboration d'un plan de transition consensuel qui pourrait constituer une alternative sérieuse à la tenue d'une élection présidentielle condamnée à l'échec, et jeter les fondements de la nouvelle République. Pour lui, « il est urgent pour les décideurs de se rapprocher de ceux qui luttent pour une transition démocratique ».

Nous en sommes à plus de trois mois de mobilisation populaire pour un changement radical du système politique. Quel bilan faites-vous du « hirak », Professeur ?

La mobilisation populaire a obtenu des victoires d'étape importantes qui doivent être soulignées. Le Harak est devenu rapidement un véritable soulèvement populaire qui montre un peuple debout, qui affirme sa dignité et revendique les droits humains et les libertés démocratiques. C'est un véritable soulèvement parce que le peuple, en se mettant debout, désigne clairement son objectif : abattre le système autoritaire qui l'étouffait. Debout, il regarde non seulement devant lui mais aussi vers l'horizon. Il a dès lors des perspectives que ne définissent pas toujours les ''Harak'' : il revendique un Etat démocratique. C'est un soulèvement populaire qui peut demain devenir une véritable révolution.

Le Soulèvement a forcé Bouteflika à renoncer au 5ème mandat, puis à la prolongation du 4ème. Il l'a forcé à la démission. Il a même forcé le Commandement militaire, qui a jusque-là soutenu très clairement le 5ème mandat, à intervenir pour demander le départ de Bouteflika. La mobilisation populaire a donc bouleversé les données de la scène politique. Elle a perturbé le système politique autoritaire sans cependant le terrasser. Il convient maintenant de se mobiliser pour obtenir le plus important et le plus difficile qui est le

changement radical du système. Continuer à se mobiliser doit être le maître mot pour aller vers une transition démocratique. Un peu comme le Romain Scipion l'Africain qui répétait toujours qu'il fallait détruire Carthage pour se rendre maître de la Méditerranée, le Soulèvement populaire doit se mobiliser encore et toujours pour ''dégager'' le système autoritaire.

Mais la réussite la plus importante pour l'avenir de notre peuple est celle qui a trait à la mobilisation massive, déterminée et pacifique que le Soulèvement populaire a permis d'organiser contre le système autoritaire et corrompu. Ce soulèvement est ainsi porteur d'espoir. On peut déjà penser à plusieurs conséquences politiques pour l'avenir. Je pense notamment que les gouvernants auront désormais, quoiqu'il arrive, des difficultés à soumettre les populations. Ils ne pourront pas mettre en prison une grande partie de la jeunesse. Les partis politiques actuels seront probablement balayés, d'autant qu'ils sont pour la plupart très peu représentatifs. Le vieux Doyen que je suis, pour reprendre le mot d'un journaliste, considère que ce soulèvement populaire obligera quiconque voudra gouverner à donner un vrai ''coup de jeune'' aux institutions politiques, économiques et sociales. A tous points de vue, ce soulèvement marque un tournant dans la vie politique dans notre pays. Le Commandement militaire et les gouvernants devront en tenir compte…

Il reste cependant beaucoup à faire. Nous sommes au milieu du gué. Il est plus facile d'avancer que de reculer. La mobilisation doit continuer, y compris durant la transition démocratique. Elle doit garder sa force, sa détermination et surtout son intelligence pour répondre de façon appropriée aux manœuvres des tenants du système et tenir sur une longue période. Les derniers vendredis ont montré, malgré le Ramadhan, que le peuple sait faire la part des manœuvres et des luttes de clans relatives par exemple aux arrestations de ceux qui ont perdu le pouvoir. Le peuple montre qu'il reste concentré sur l'essentiel : il veut résolument obtenir le changement du système. C'est le propre des soulèvements politiques, c'est-à-dire des peuples qui se mettent debout, de concentrer leurs énergies sur les objectifs essentiels.

Tous les vendredis, les Algériens expriment clairement leur rejet de l'élection présidentielle du 4 juillet. De son côté, M. Gaïd Salah nous signifie qu'en dehors du scrutin, c'est le chaos, en laissant entendre qu'une situation de vide constitutionnel pourrait être fatale pour notre pays. Objectivement, quelles pourraient être les conséquences d'un deuxième report de l'élection présidentielle ?

Renoncer à l'organisation des élections du 4 juillet c'est, non pas avancer vers le chaos, mais, au contraire, engager un processus politique qui permettrait de quitter un ordre constitutionnel autoritaire et sans légitimité populaire pour construire un ordre qui répond aux aspirations de notre peuple et notamment de sa jeunesse. Renoncer aux élections du 4 juillet signifierait que l'état-major se résout à abandonner des positions qui le mènent droit dans le mur. On est donc loin de l'idée selon laquelle, se dégager de cette application catastrophique de l'article 102, c'est entrer dans un vide juridique ou une situation de chaos dans l'organisation de l'Etat. J'entends même des juristes qui ont préconisé le recours à l'article 102 reconnaître maintenant l'impasse à laquelle il conduit.

Aujourd'hui, le vide est représenté par les institutions qui reposent sur la constitution actuelle. Cette constitution et ses institutions ont objectivement couvert les dérives du système politique et des gouvernants vers la corruption et l'arbitraire, avec l'appui de toutes les forces qui ont construit le système et l'intervention des oligarchies qui en profitent. C'est là un système bloqué devenu dangereux pour l'essor du peuple algérien et pour le développement de l'Algérie. Actuellement, ces institutions ne se réunissent même pas. Elles sont inutiles. Il est urgent de les abandonner. Qui peut croire qu'une Assemblée nationale depuis longtemps discréditée et mal élue et un Sénat qui est une insulte à la démocratie, notamment par l'existence de son tiers présidentiel, sont des institutions parlementaires dignes de ce nom. Le peuple les associe aux quotas de députés et de sénateurs fixés par les ''décideurs'' du système et à la ''chkara'' désignant les sacs noirs dans lesquels les nouveaux riches distribuent l'argent destiné à pervertir les élections et l'élaboration des décisions. Tout cela milite pour la dissolution immédiate de ces institutions pour ouvrir la voie à des institutions de transition démocratique susceptibles de redonner espoir au peuple. C'est cela ''accompagner'' effectivement, et non en paroles, les revendications du soulèvement populaire.

Continuer à vouloir organiser ces élections contre la volonté mille fois exprimée de dizaines de millions d'Algériens et maintenir Bensalah, Bédoui, le Parlement et le Conseil constitutionnel indiquent un attachement au système actuel sur lequel il est légitime de s'interroger. Surtout lorsque de tels discours viennent de ceux qui ont soutenu le 4ème et le 5ème mandat. Les Algériens qui manifestent savent bien comment a été édifié le système et qui en profite. C'est tout cela qui fait que les discours de Gaïd Salah sont hors sol, et nient la réalité. Le Commandement serait-il obnubilé par les avantages qu'il tire d'un système qu'il

a toujours dominé ? Il risquerait alors de retomber dans les dérives du président déchu.

On aboutit ainsi forcément à des analyses politiques faibles ou inconsistantes. Mais en même temps, tout cela est évidemment dommageable pour notre pays. Il est même dangereux, pour aujourd'hui et pour l'avenir, de ne pas avoir des décideurs capables de montrer une vision, sur la base d'une analyse politique sérieuse, basée sur l'histoire du système politique et soucieuse de comprendre les raisons de la mobilisation populaire contre le système politique autoritaire. Il est urgent pour les décideurs de se rapprocher de ceux qui luttent pour une transition démocratique et pas seulement de chanter la beauté du ''Harak'' pour ensuite le poignarder dans le dos. Ce n'est pas intelligent, ni même honnête. Cela ne mène à rien de constructif.

Tout bien considéré, il n'y a donc aucun danger à annuler les élections. Cela va diminuer la pression, et, du coup, permettra d'engager un dialogue avec la société civile, avec les syndicats autonomes, avec les personnalités indépendantes qui aspirent à la construction de la démocratie et peuvent, dès lors, apporter leur contribution à cette construction. Moi je suis sûr que ce n'est pas se projeter dans le vide que d'aller dans cette direction mais, au contraire, s'engager dans la voie de la construction d'une nouvelle République qui reposera sur l'adhésion des populations.

Cette adhésion transformera la nature de l'Etat sur les plans politique et juridique. Le peuple veut que les services publics fonctionnent bien, que les chemins de fer fonctionnent bien, que les transports fonctionnent bien, que la poste fonctionne bien, que la police accomplisse convenablement son travail, que la justice soit indépendante et ''juste''… C'est cela l'Etat. Ce sont là les services publics principaux qui forment la colonne vertébrale de l'Etat. Et le peuple veut les protéger comme il le montre chaque vendredi. Par conséquent, si on avance dans la réalisation des aspirations de la population portées par le Soulèvement populaire, nous irons vers un Etat plus fort, plus solide que jamais. J'appelle le Commandement militaire à réfléchir aux effets bénéfiques qui résultent de la confiance du peuple dans son Etat pour l'accomplissement des missions traditionnelles de toute armée moderne. Je l'appelle à engager le dialogue pour en finir avec son emprise sur le système politique qui nous a conduit aux dérives que l'on sait.

Surtout, si nous allons dans cette direction, on ouvrira le débat public. On en finira avec une presse aux ordres, notamment dans les médias publics. Et donc, on donnera la parole aux Algériens qui deviendront des citoyens. Tout cela n'a rien à voir avec le vide. Vous allez voir : si on va vers un processus démocratique, El Watan et d'autres journaux auront plein d'analyses inédites où des citoyens qu'on ne soupçonnait pas d'être si politisés, apporteront leur contributions pour la construction d'un meilleur avenir.

Il y aura une plus grande libération de la parole ?

Il y aura la libération de la parole. Il y aura plus de confiance en ce qui concerne les hommes politiques. Les rapports entre la société et les hommes politiques seront différents. Les partis politiques deviendront plus représentatifs. Parce que s'ils auront de véritables programmes politiques sérieusement élaborés qui répondront aux aspirations des populations. Les associations n'auront plus à attendre un agrément hypothétique qui dépend d'un wali ou d'un ministre de l'Intérieur, alors, elles pourront travailler avec la société. On ne leur refusera pas les lieux de réunion. Et c'est tout cela qui fait l'activité citoyenne, qui fait la participation aux décisions et aux politiques qui sont menées par l'Etat. Donc, vous voyez bien, on est vraiment très loin du scénario du vide et du chaos. C'est, au contraire, la population qui reprendra confiance dans ses institutions. C'est cela, construire un processus transitionnel démocratique.

Actuellement, j'ai le regret de le dire, ni le Commandement militaire, ni ''les petits décideurs'' qui l'accompagnent, ne se montrent à la hauteur des qualités que montre le grand peuple algérien dans le cadre de son Soulèvement.

Vous avez toujours insisté sur le fait que le régime politique en Algérie est une « démocratie de façade », et qu'il y a une « permanence de l'emprise de l'armée sur le système politique ». Cette question est d'ailleurs au cœur de votre livre : « Algérie, un système politique militarisé ». Aujourd'hui, l'emprise de l'armée est devenue flagrante, à tel point que l'un des slogans les plus scandés par les manifestants est : « Dawlamadaniamachiaskaria » (Un Etat civil, pas militaire). Quelle lecture faites-vous du rôle de l'armée dans la gestion de l'après-Bouteflika ? Gaïd Salah peut-il lâcher du lest, selon vous, et accepter d'aller vers une véritable transition démocratique, lui qui semble très attaché à la légalité constitutionnelle en rejetant toute solution « politique » ?

Le passage à une démocratie implique que le Commandement militaire ne sera plus au centre du pouvoir. Cela signifie la fin d'un système qui organise son emprise sur les principales institutions et sur la vie politique. Le Commandement militaire organise cette emprise tout en se mettant à l'arrière-plan du système politique, sans gouverner au-devant de la scène, c'est-à-dire apparemment sans gérer lui-même les ministères et les entreprises. Et ce fonctionnement date depuis l'indépendance du pays. A partir de 1989 on a un texte constitutionnel de type démocratique mais le maintien de l'emprise du commandement militaire sur la vie politique ne permet d'aboutir qu'à une démocratie de façade.

L'emprise s'exerce d'abord par le fait que c'est toujours le Commandement militaire qui choisit la pièce maîtresse du système, c'est à dire le chef de l'Etat, puis le fait élire avec des élections truquées. Tous les chefs de l'Etat en Algérie ont été désignés de cette manière. C'est le Commandement militaire qui a ramené Ben Bella, qui a désigné Chadli, Boudiaf, Liamine Zeroual, et aussi celui qui vient de partir (Bouteflika, ndlr)… Dans ces conditions, comme c'est le Commandement militaire qui fabrique les rois ou les ''chefs'', ceux-ci ont un lien de dépendance à l'égard de la haute hiérarchie militaire. On est d'emblée au cœur de la militarisation du système.

Mais il y a plus et peut-être encore plus important. Le Commandement militaire a mis à sa disposition, pour tout ce qui concerne l'élaboration des grandes décisions politiques, la Sécurité militaire devenue par la suite DRS. Le DRS constitue à ce titre l'organisme qui s'occupe ''du politique'', au service du Commandement. C'est dès lors l'organisme politique le plus important du pays. Il est partout représenté, non seulement dans des quartiers, mais également dans des entreprises, dans les ministères, dans les wilayas… etc. Il est d'une part l'œil, c'est-à-dire celui qui surveille la société et, s'il y a lieu, les personnalités et renseigne les gouvernants sur ce qui se passe dans le pays, et d'autre part l'aiguillon, puisque c'est lui qui fait les analyses relatives à la situation politique du pays pour les tenants du système. Ce faisant, il indique les directions à suivre, il aiguillonne, il dirige d'une certaine manière ou imprime sa marque. Cela ne veut pas dire qu'il envoie des ordres à tel ou tel ministère, non. Il dit voilà ce qui se passe, ma vision m'indique ceci, et voilà ce qui semble se dégager. Et ceux qui ont le droit de participer à la formation de la décision politique savent donc, sur la base des analyses du DRS, quel est l'état du pays et quelle direction il faudra suivre. On signalera, sans pouvoir ici les développer, les limites et les

insuffisances de telles analyses, leur pauvreté et leurs dangers. Parfois, le DRS s'est trompé lourdement. Ce qui est grave de la part d'un organisme chargé de l'analyse politique pour le compte des décideurs. On se souvient du chef du FLN (Amar Saâdani, ndlr) qui accusait le chef du DRS à l'époque (le général Toufik) en lui disant qu'il s'est trompé complètement dans certaines situations. Le DRS s'est notamment trompé lourdement lorsqu'il pensait que le FIS ne gagnerait pas les élections de décembre 1991, ce qu'a avoué Chadli lui-même quelques années plus tard.

Il convient dans ces conditions de bien voir que si ce système de contrôle politique de la société n'est pas démantelé, aucun processus démocratique ne peut être engagé. Les différents animateurs du Soulèvement populaire et, plus généralement, les acteurs politiques et même les journalistes et les analystes ne doivent pas l'oublier. C'est là un aspect fondamental de la préparation de la transition démocratique. C'est une des raisons qui milite pour une transition démocratique d'au moins une année.

Cette connaissance de la nature du système politique actuelle est indispensable pour quiconque veut parler du rôle de l'armée aujourd'hui. Il résulte de tout cela qu'il est absolument impossible actuellement d'avancer sérieusement vers la transition démocratique réelle sans établir un rapport de force qui fasse comprendre au Commandement militaire qu'il doit dialoguer avec les forces attachées au Soulèvement populaire. C'est ainsi dire que les forces attachées au Soulèvement populaire doivent envisager la mobilisation populaire sur une longue période, compte tenu de l'absence de sens politique chez les décideurs et du blocage de l'état-major sur l'article 102 de la constitution, c'est-à-dire sur le maintien de leur emprise sur le système politique. Le Commandement militaire n'est pas un nouveau venu dans le système politique algérien. Il en est un acteur permanent. En 1992, il a prétendu qu'il intervenait pour ''sauver la démocratie''. En réalité, il était obligé de passer au-devant de la scène pour sauver son système d'emprise sur le pouvoir politique.

Dès lors, pour mobiliser le peuple de façon durable, le mouvement populaire doit préserver les populations. Il conviendra d'avoir à l'esprit les leçons de nos combats passés, y compris ceux de la lutte de libération. Je pense au dosage des efforts que l'on peut être amené à demander aux populations. Il faudra un minimum de vision stratégique. Ce travail devrait être engagé le plus rapidement possible dans le mouvement associatif, étudiant, syndical et autres, pour

disposer du maximum d'atouts favorables en vue d'amener l'état-major à accepter une transition démocratique.

L'aspect organisationnel revient justement d'une façon récurrente dans le débat sans que l'on tranche sur les modalités de structuration du « hirak ». Comment voyez-vous cette question de la représentativité et de l'organisation du mouvement ?

Je sais que le Commandement militaire et quelques autres parties demandent au Soulèvement populaire de s'organiser et de désigner des représentants. Il convient de clarifier ces questions qui sont aussi, parfois, posées par certains segments de la population.

Le Soulèvement n'a pas une organisation structurée avec un ou des chefs reconnus. C'est un fait. Tout le monde le constate. Cette situation ne vient pas du ciel. Elle est le résultat de l'histoire politique de notre pays, notamment depuis notre indépendance en 1962. Je retiens surtout un élément déterminant parmi d'autres que nous ne pouvons pas reprendre ici. Il s'agit de la répression conduite par les tenants du système depuis l'indépendance pour empêcher l'émergence de partis politiques, de syndicats et d'associations autonomes, représentatifs et libres. Les politiques des gouvernants relatives au contrôle de la société avec la Sécurité militaire puis le DRS ont asséché les scènes politiques et sociales, y compris à l'Université et en matière de recherche. On détruit les tissus sociopolitiques, et ensuite, on vient exiger des structures et des représentants.

Il n'y aura pas de représentants ni de structure de ce que l'on appelle le ''harak'' et que j'appelle ''Soulèvement populaire'' parce qu'il est maintenant impossible de plaquer une organisation et des noms sur un mouvement qui a été créé de manière géniale pour répondre avec les moyens dont on dispose aux abus de pouvoir d'un système oppressif. Ceux qui demandent des structures et des chefs sont pour la plupart des personnes qui n'ont pas cherché à analyser et comprendre les conditions d'émergence du Soulèvement populaire. A ceux-là, il faut juste expliquer les raisons de cette situation et leur demander de faire preuve de patience.

Mais du côté des tenants du système, il s'agit d'une manœuvre ou d'une argumentation spécieuse pour couvrir l'absence de volonté d'aller au dialogue pour rechercher une solution politique à la crise et au blocage d'un système dont ils sont la colonne vertébrale.

L'impossibilité de plaquer des noms et une structure sur le mouvement populaire, à moins, consciemment ou inconsciemment, de vouloir le casser, ne veut pas dire que les mondes associatif, syndical et politique autonomes ne doivent pas travailler, approfondir les revendications et s'organiser ou se restructurer. Les universitaires et les étudiants, les militants associatifs et les travailleurs, devront agir dans ce sens. Leurs apports peuvent être décisifs. A titre d'exemple, pour les actions des semaines et des mois prochains, l'approfondissement de la lutte des juges, des avocats, des militants conscients de l'UGTA, des maires, des journalistes et d'autres secteurs, permet de préparer le mouvement associatif au fonctionnement du véritable système politique démocratique de demain. C'est qu'en effet il n'y a pas de système politique démocratique sans l'existence de multiples contre-pouvoirs. Toutes ces luttes, non seulement donnent un corps au soulèvement populaire mais dessinent l'âme et l'esprit du système démocratique que le peuple réclame en chantant par millions chaque vendredi depuis plusieurs mois : ''Algérie libre et démocratique''. Il faut s'armer de patience. Nous ne sommes qu'au tout début de la lutte pour la démocratie.

C'est l'intensité de ces luttes et leur approfondissement qui feront la différence avec les autres luttes passées et notamment celles de 1988 et permettront d'arracher la transition démocratique.

Donc dire au mouvement « structurez-vous », c'est faire preuve d'une méconnaissance complète de la nature du soulèvement populaire, et c'est oublier les conditions de son apparition. Le mouvement est né de cette manière, sans structure qui le conduit, et sans désignation d'une direction qui en prendrait la responsabilité. On ne peut pas reproduire le FLN/ALN de la guerre de libération.

Le Commandement militaire qui est aujourd'hui clairement au-devant de la scène, n'est donc pas habilité à reprocher au Soulèvement populaire de n'avoir pas une organisation qui le dirige. Je propose une lecture tout à fait différente de celle de l'état-major. Le peuple algérien a fait preuve d'une grande ingéniosité et d'une grande intelligence pour s'organiser de cette manière en vue de lutter pour sa liberté. Le peuple algérien a fait vraiment preuve de son génie en trouvant la forme appropriée pour lancer et organiser son soulèvement. La voie choisie pour la mobilisation répond exactement aux conditions oppressives imposées au peuple en utilisant des moyens modernes qu'il sait dominer. Ces formes de contestation ont permis une mobilisation massive. Elles ont donc obtenu l'adhésion massive du peuple algérien. Elles ont permis des succès évidents. Il

n’est donc pas question que le peuple abandonne cette manière « géniale » d’organiser son combat contre le système autoritaire. Je pense que le mouvement continuera à fonctionner de cette façon. On laissera ceux qui ne veulent pas procéder à une analyse critique du système politique, conseiller de plaquer une structure et de désigner des ‘’représentants’’, comme le fait le chef d’état-major. Ils sont mal placés pour conseiller un mouvement populaire qu’ils ont, selon le cas, réprimé ou ignoré.

Cependant, nous disons toujours à ceux qui sont dans le mouvement – lorsque nous sommes avec eux, et non pas de loin : il faut que le mouvement associatif mûrisse ses propositions grâce aux débats démocratiques. De ces débats émergeront des propositions et des porte-paroles pour approfondir les luttes, mieux connaître les droits individuels et collectifs, créer ou renforcer les solidarités nécessaires pour constituer les forces indispensables en vue d’obtenir le démantèlement d’un système politique qui a meurtri le peuple. De ces débats commencent à émerger des jeunes pétris de qualités, qui ont le sens des responsabilités, soucieux de l’intérêt général et capables de dialoguer avec leurs adversaires politiques. Au milieu des difficultés, ils préparent actuellement des rassemblements citoyens, s’initient au sens du compromis toujours nécessaire. Ils préparent une conférence nationale du mouvement associatif, en liaison avec les syndicats autonomes, indispensables pour la participation du plus grand nombre à la construction d’un rapport de force favorable à l’obtention d’une transition démocratique. C’est là que le Commandement militaire pourra trouver les interlocuteurs indispensables, s’il est animé par la volonté politique de bâtir une transition démocratique.

Vous avez été, à notre connaissance, sollicité par le Collectif de la société civile pour une transition démocratique afin de les aider à élaborer leur feuille de route. Quel plan de transition préconisez-vous ?

C’est vrai. Je suis en effet pleinement avec le mouvement associatif et auprès de la société civile. Ces associations m’ont fait une place en leur sein, et je les en remercie. Je leur ai proposé que l’on parle de la transition qui pourrait être organisée lorsque le pouvoir sera prêt au dialogue. Le débat sur la Constituante est important mais il me parait pour l’instant prématuré, d’autant qu’il peut diviser. Or nous avons besoin d’union. Nous avons donc débattu des principes qui doivent gouverner la transition démocratique.

Le Collectif des associations ne fait pas que penser à la transition démocratique. Il en débat. Il s'y prépare. Une très grande majorité de ses membres a bien voulu écouter mes propositions à ce sujet. Ainsi, le Collectif a pu adopter, après en avoir débattu, une « Déclaration de principes gouvernant la transition démocratique ». Ces principes nous portent au cœur des luttes actuelles relatives à la nature de la transition. Ils permettent de répondre, dans un esprit de compromis, aux questions relatives, d'une part, aux instances de la transition, et d'autre part, aux règles et principes que ces instances doivent respecter. Ces principes tracent une perspective et indiquent la direction que doivent prendre les politiques qui seront élaborées par ces instances.

Les instances de la transition démocratique ne doivent pas être suspendues dans le vide alors même que la constitution actuelle porte la marque des turpitudes du système pour lequel elle existe, et que certaines forces ont peur de voir le débat sur une constituante dériver vers d'autres crises. Nous pourrons consacrer, si vous le souhaitez, une analyse plus approfondie à cette « Déclaration de principes gouvernant la transition démocratique ». Nous pouvons juste dire pour l'instant qu'elle propose la création d'une instance présidentielle collégiale, un gouvernement de compétences, un conseil de la transition de 20 à 30 membres et une instance indépendante pour l'organisation et le contrôle des élections. Il s'agit d'instances largement admises. Elles devront être créées « dans le cadre d'un compromis historique » établi par le dialogue entre les forces attachées au Soulèvement populaire et les représentants du pouvoir politique.

Ces instances exercent leurs compétences respectives conformément aux textes qui en portent création, et aux principes énoncés par cette Déclaration. Ces principes sont étroitement liés aux aspirations des populations telles qu'elles sont exprimées par le Soulèvement populaire. Ainsi, la méthode que ces instances doivent suivre est la concertation entre elles et le dialogue avec les populations, dans le cadre de la voie pacifique tracée par le peuple lors de son soulèvement. La Déclaration précise que « leur mission est de veiller à créer les conditions pour le passage du système politique autoritaire actuel à un système démocratique, basé sur des élections libres, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, le respect des droits humains tels qu'ils découlent de la Déclaration universelle des droits humains et des conventions internationales ratifiées par l'Algérie … »

Il en résulte que si le pouvoir veut dialoguer pour aller vers une transition démocratique et discuter des principes qui vont gouverner la transition, les

associations ont des propositions élaborées, claires et cohérentes par rapport aux revendications du peuple sur ce sujet. Il appartient maintenant aux tenants du système de désigner les personnes crédibles et honnêtes qui pourraient négocier avec, notamment, les représentants du mouvement associatif. Voilà une possibilité de sortie de crise. Quant à la question des représentants du Soulèvement, si le pouvoir est animé par la volonté politique de trouver des solutions, il sait où les trouver. Pour une fois, les renseignements dont dispose le DRS pourraient être utiles pour les trouver…

Il faut aussi qu'il y ait des gestes politiques forts…

Oui, il faut des gestes, c'est-à-dire des mesures politiques qui doivent commencer par mettre fin aux lois anti-démocratiques. Le Commandement militaire doit, si l'on peut dire, changer de fusil d'épaule, Pour reprendre un mot de Mandela, je dirais que le peuple algérien veut être « capitaine de son âme, maître de son destin ». Tous ceux qui gouvernent doivent désormais en tenir compte pour le bien de tous.

Il faut des mesures urgentes pour aller sincèrement vers la transition démocratique. Il faut d'abord que le pouvoir désigne, pour dialoguer, quelqu'un qui soit crédible, ouvert à la négociation, et qui ne pose pas, dès le départ, qu'il y a des choses qui ne sont pas négociables. Sinon, cela reviendrait à maintenir le système en l'état et à instrumentaliser la transition démocratique. Cela, le peuple ne l'acceptera pas.

Il faudrait cesser la répression, ouvrir les médias aux débats libres, en finir avec les organisations de masse aux ordres, cesser d'instrumentaliser la justice…

De son côté, le peuple doit continuer à se mobiliser comme il le fait actuellement, dans différents secteurs en semaine (étudiants, avocats, juges, travailleurs…) et continuer à défiler dans des marches nationales fortes, massives, déterminées, le vendredi. Parce que c'est ça qui va faire pencher le rapport de force en faveur de ceux qui vont négocier au nom du mouvement populaire. C'est cela qui leur donnera la capacité de dire oui ou non, « on n'accepte pas telle chose, le peuple veut telle chose, donnez-nous des éléments qui permettent de commencer au moins à satisfaire les revendications populaires… »

Depuis quelques jours, les initiatives et propositions de sortie de crise se multiplient, dont celle de Taleb-Benyelles-Ali Yahia Abdenour. On note que

ces initiatives s'accordent toutes sur le rejet d'une présidentielle à court terme et sur le principe de la mise en place d'un processus de transition consensuel. Cependant, un gros point de divergence subsiste, c'est la nécessité ou non d'aller vers une Constituante. Quelles sont les chances de fédérer l'ensemble de ces initiatives autour d'une plateforme commune ?

Le mouvement associatif travaille à l'élargissement des initiatives pour l'organisation d'une transition démocratique. Il œuvre pour la clarification des propositions et leur rapprochement par le dialogue. Personnellement, je crois qu'il est positif que des personnalités telles que celles que vous citez appellent le Commandement militaire au dialogue avec les partisans et surtout les acteurs du Soulèvement populaire.

Un jour ou l'autre, nous aurons besoin d'aller vers des élections libres et honnêtes. C'est une exigence de la vie démocratique. C'est alors que se posera la question d'une Assemblée législative et/ou constituante. Mais il faut préparer sérieusement ces élections, et, avant, il faut préparer ou créer le cadre et les conditions dans lesquels elles se dérouleront. Il faudra du temps. Il faudra négocier la durée nécessaire à cette préparation.

Pour l'instant, les partisans du mouvement populaire doivent mettre en avant ce qui les unit : engager un processus pour mettre fin au système politique autoritaire actuel et passer effectivement à l'organisation d'une transition démocratique. Comme le mouvement associatif ne veut pas de la constitution actuelle, il propose, dans un esprit de compromis, la Déclaration de principes et les instances dont nous avons parlé plus haut pour s'engager clairement dans la transition démocratique. Un jour viendra, avec des élections libres où chacun débattra de l'Assemblée constituante ou législative ou d'une Assemblée qui regroupe les deux. Il convient de tenir compte du fait que toutes les forces qui manifestent contre le système politique autoritaire ne sont pas d'accord sur la nature de la démocratie revendiquée ni sur le contenu des politiques de développement. Ce qui est normal dans les combats pour la démocratie.

L'une des principales revendications énoncées sur les pancartes des manifestants est « Justice indépendante ». Aujourd'hui, il y a une inquiétude qui monte, surtout depuis l'incarcération de Louisa Hanoune. Les gens craignent qu'il y ait instrumentalisation de la justice, et plus particulièrement, de la justice militaire, à des fins d'intimidation et de répression des opposants. Est-ce que c'est aussi votre avis ?

Cette question doit être placée dans le contexte politique. On peut évidemment dire qu'il est dommage que cela arrive. Mais il ne faut pas laisser les dossiers personnels et partisans interférer avec des problèmes politiques d'ensemble, notamment à l'égard de perspectives de la transition, et ce, quelle que soit l'importance de la personne arrêtée. Telle ou telle personne peut-être innocente. Mais le soulèvement populaire ne peut pas prendre fait et cause pour un responsable de parti ou pour un homme d'affaires.

La première chose à noter en ce qui concerne les arrestations, c'est que, souvent, elles sont traduites devant une justice militaire. Et la justice militaire est, à l'évidence, étroitement liée au commandement militaire. Cela n'a donc rien à voir avec un Etat de droit. L'Etat de droit ne peut se réaliser qu'avec une justice civile, un système judiciaire indépendant. On ne va pas régler les problèmes de la transition démocratique avec la justice militaire, y compris en ce qui concerne la corruption. La corruption ne se règle pas seulement par les arrestations. Celles-ci peuvent parfois intervenir mais il faut disposer d'une justice indépendante pour connaître la vérité. Nous n'y sommes pas. Nous n'avons pas aujourd'hui de justice indépendante. Il y a un pas important qui a été franchi à travers le Syndicat des magistrats qui a réussi à élire le juge que les magistrats ont eux-mêmes choisi. Mais un syndicat, c'est une structure de revendication, il ne s'occupe pas des jugements. Or, c'est au cours du procès et dans le jugement que se manifeste un des éléments essentiels de l'indépendance de la justice. Et nous n'y sommes pas encore. La justice indépendante signifie que le ministre de la Justice n'a plus à dicter sa loi ou se mêler de la prise de décision en ce qui concerne les jugements, il ne doit pas interférer dans les procès. Le président de la République n'a pas à chapeauter la justice. Il faut donc mettre fin à tout ça. Il est indispensable aussi de former les juges, tous les juges, à une connaissance approfondie des droits de l'Homme, aux conventions internationales relatives aux droits humains ratifiées par l'Algérie. Parce que c'est cela qui va permettre aux citoyens d'obtenir leurs droits. Cette connaissance approfondie des droits des citoyens doit être envisagée immédiatement, au cours même de la période de transition. Il faut évidemment supprimer les interventions, cela va de soi. Si on ne supprime pas les interventions des hommes politiques, des officiers supérieurs, des gouvernants d'une manière générale, à l'égard des juges, nous ne pouvons pas avoir une justice indépendante. Les juges doivent se saisir des droits de l'Homme. C'est une arme pour l'indépendance de la magistrature. C'est cela qui engagera la justice dans le processus de l'autonomie.

Bio-Express :

Eminent juriste de renommée internationale, le professeur Madjid Benchikh est l'ancien Doyen de la Faculté de droit d'Alger. Il est également professeur émérite et ancien directeur de l'Ecole doctorale de droit et sciences humaines de l'Université de Cergy-Pontoise (Paris Val d'Oise.) Il a été par ailleurs le premier président de la section d'Amnesty International en Algérie. Le professeur Madjid Benchikh a publié plusieurs ouvrages. Il est notamment l'auteur de : Algérie : un système politique militarisé (Paris, L'Harmattan, 2003) et Droit international Public (Casbah Editions et Apopsix Editions, Paris, 2016).

MUSTAPHA BENFODIL

El watan, 26.05.2019, La LADDH dénonce «les prémices de la continuité du système»,

Le pouvoir récidive avec les tentatives d'empêchement des Algériens de rejoindre les manifestants dans la capitale par des barrages filtrants aux différentes entrées d'Alger.

Les différentes informations font état d'arrestations préventives dès vendredi matin à Alger. Nous ignorons les motifs de ces arrestations, mais tout indique qu'elles sont liées aux manifestations.

Ce sont des atteintes aux libertés de circulation, de manifestation et d'expression garanties par la Constitution et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Il ne faut pas cesser de les rappeler.

La LADDH appelle à la libération de toutes les personnes arrêtées pour avoir simplement voulu manifester et s'exprimer pacifiquement. Le devoir de l'Etat est de protéger les manifestations pacifiques.

La justice est interpellée pour protéger les libertés collectives conformément aux dispositions constitutionnelles. Le pouvoir, par ses pratiques, annonce les prémisses de la continuité du système.

La LADDH rappelle que la crise politique ne peut être traitée par des approches sécuritaires et que son traitement ne peut être que politique.

La LADDH appelle au dialogue politique, seule voie démocratique pour une issue consensuelle et apaisée dans la perspective de la construction d'un Etat de droit.

Maître NourredineBenissad

Président de la LADDH

Le soir, 27.05.2019, Plus de 60 organisations discutent de la crise, La société civile s'implique,

Si le mouvement populaire qui s'est emparé de l'Algérie a un peu congelé les partis politiques, ce n'est pas le cas des organisations de la société civile qui tentent de s'organiser et de proposer une sortie de crise en phase avec les aspirations du peuple.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Ce samedi, au lendemain du 14e vendredi de la mobilisation nationale, près de 60 organisations nationales, entre syndicats et associations, se sont réunies à Alger, à l'initiative de la CSA (Confédération des syndicats algériens).

Ces organisations, regroupées autour de trois pôles (le Collectif de la société civile pour une transition démocratique, la Confédération des syndicats algériens et le Forum pour le changement), investies dans le mouvement dès son déclenchement le 22 février, sont en quête d'une feuille de route consensuelle de sortie de crise.

Toutes sont en faveur d'une transition démocratique et s'opposent à la tenue de l'élection présidentielle. Contactés par le Soir d'Algérie, des participants à cette réunion ont bien voulu s'exprimer sur leur volonté d'accompagner le mouvement populaire en mettant sur la table une solution afin que les décideurs ne soient plus étonnés de l'absence de propositions dans la conjoncture délicate mais porteuse de grands espoirs que traverse le pays.

« La rencontre de samedi nous a permis d'aller encore plus dans les débats et d'approfondir la question de la feuille de route pour une sortie de crise que nous voulons consensuelle et adossée à un large front avant de la soumettre aux représentants du pouvoir effectif dans notre pays », fait savoir Lyes Merabet, président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP).

Selon lui, une synthèse des propositions (un avant-projet d'une feuille de route) a été présentée aux représentants de la société civile présents suivie d'un large débat autour de l'approche pour un règlement de la crise politique et institutionnelle que vit le pays avec une projection sur les objectifs, les mécanismes et les échéances pour un changement démocratique dans le cadre des aspirations et de la volonté du peuple algérien.

« Cette réunion de concertation a été l'occasion pour échanger, coordonner et travailler ensemble pour sortir avec une seule feuille de route consensuelle qui répond aux aspirations du peuple algérien sorti depuis le 22 février », explique, pour sa part, AbdelouahabFersaoui, président de RAJ.

Ce dernier précise que cette proposition sera soumise au débat et à l'adoption lors de la conférence nationale de la société civile qui sera co-organisée et ouverte aux autres dynamiques au niveau national qui s'inscrit dans la rupture avec le système en place et qui demande une période de transition indépendamment des symboles du système.

« Nous travaillons sur le rapprochement des différentes visions, partant de notre mandat de médiation en tant que segment de la société civile, nous souhaitons contribuer à la recherche d'une solution politique de sortie de crise pour une transition », explique, de son côté, Saïd Salhi, vice-président de la LADDH.

Renforcer la mobilisation

Il affirme que ces associations préparent une conférence nationale de la société civile inclusive pour dégager un large consensus autour d'une proposition consensuelle, appelant le pouvoir réel, incarné par le Commandement de l’armée, à ouvrir un dialogue avec le peuple pour amorcer une période de transition vers la nouvelle République démocratique, sociale et civile.

« Le pouvoir incarné par l'état-major de l'armée doit cesser sa fuite en avant et doit répondre aux revendications du mouvement qui exige le changement du système et la période de transition », lance encore AbdelouahabFersaoui. Pour lui, on ne peut plus parler de la solution constitutionnelle, elle est dépassé et caduque, il faut aller directement à la période de transition sans les symboles du système.

« Le pouvoir doit engager un dialogue sérieux avec toutes les forces pour amorcer ce processus de transition démocratique avec ces propres mécanismes. La balle est dans le camp du pouvoir car le peuple ne va pas céder, il est

déterminé à aller jusqu'au bout dans sa marche historique vers la liberté, la démocratie et un État de droit », affirme-t-il.

Les participants à la réunion se sont donné rendez-vous la semaine prochaine, en vue de peaufiner leur plan de sortie de crise.

« Nous allons nous réunir le samedi prochain pour essayer d'arriver à une solution consensuelle », indique Boualem Amoura du Satef(Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation). « Nous espérons conclure sur un projet et adopter une démarche lors de la prochaine rencontre fixée au samedi 1er juin 2019 », souligne Lyes Merabet.

Selon ce dernier, lors de la première rencontre tenue le 18 mai 2019, tous étaient d'accord sur la nécessité de renforcer la révolte populaire pacifique, car elle constitue l'élément moteur et fédérateur pour le changement démocratique dans notre pays, ainsi sur la levée de toutes les formes d'entrave contre le « Harak » et l'accès aux espaces publics.

Le rejet de l'élection présidentielle du 4 juillet 2019 est aussi unanime chez les membres de ces organisations qui ont rappelé les missions principales et constitutionnelles de l'ANP dans la défense de la sécurité des citoyens et la stabilité du pays. Ils avaient lancé un appel à l'institution militaire pour l'ouverture d'un véritable dialogue avec les représentants de la société civile et de la classe politique pour trouver et construire une solution politique consensuelle en adéquation avec les aspirations du peuple.

K. A

Liberté, 28.05.2019, L'ASSOCIATION RAJ RÉAGIT AU DÉCÈS DE KAMEL EDDINE FEKHAR, «Le pouvoir répressif et autoritaire méprise la vie humaine»,

L'association Rassemblement, action et jeunesse a considéré «triste et tragique la nouvelle du décès de l'activiste et militant Kamel Eddine Fekhar à l'hôpital Frantz Fanon de Blida où il a été transféré suite à la détérioration de son état de santé».

Dans un communiqué rendu public dans l'après-midi de ce mardi, et signé par le président de l'association, AbdelouhabFersaoui, il est souligné que «cette mort tragique qui s'ajoute à celle de Mohammed Taamalt en prison a démontré une autre fois à quel point le pouvoir répressif et autoritaire méprise la vie humaine».

«Kamel Eddine Fekhar est incarcéré depuis le 31 mars 2019 à la prison de Ghardia, où il a entamé une grève de la faim pour dénoncer sa détention arbitraire et celle des autres détenus. La justice a refusé sa libération malgré les appels et les interpellations répétitives de son avocat et des associations», rappelle ainsi le président de RAJ.

Et «face à cette à cette mort tragique», AbdelouhabFersaoui «appelle à l'ouverture d'une d'enquête indépendante et transparente pour déterminer les circonstances de la mort de Kamel Eddine Fekhar».

Il interpelle également le pouvoir pour «mettre fin aux poursuites judiciaires et les incarcérations arbitraires des militants et militantes des droits humains et appelle à la libération de tous les détenus d'opinion», et dénonce «l'instrumentalisation de la justice pour la répression toutes voix discordantes et l'interdiction aux militants-es et activistes de la société civile à exercer leurs droits».

Rédaction Web

El watan, 29.05.2019, Le militant des droits de l'Homme victime d'un acharnement judiciaire : Kamel Eddine Fekhar décède en détention,

La nouvelle a choqué tout le monde. Le militant des droits de l'Homme et activiste politique, Kamel Eddine Fekhar (54 ans), est décédé, hier matin, à l'hôpital Frantz Fanon de Blida, où il a été transféré dans un état critique après près de deux mois de grève de la faim dans la prison de Ghardaïa.

«Un meurtre ! Un assassinat politique abject», dénoncent des citoyens et des militants politiques et des droits de l'homme, outrés par l'acharnement judiciaire contre cet homme qui ne faisait qu'exprimer ses idées pacifiquement.

Arrêté fin mars dernier suite à une interview diffusée sur le réseau social Facebook, Kamel Eddine Fekhar a entamé aussitôt une grève de la faim pour dénoncer son incarcération «injuste». Malgré la dégradation de son état de santé et les alertes de son avocat, Salah Dabouz, il n'a, visiblement, pas été pris en charge à temps au niveau du pavillon carcéral de Ghardaïa, où il était interné depuis le 26 avril dernier.

Selon des sources au service du CHU de Blida, citées par l'agence APS, le défunt a été transféré vers la structure, lundi soir, dans un état comateux. «Il a rendu l'âme vers 6h du matin, ce mardi», explique la même source.

Le premier à avoir annoncé la nouvelle de son décès est Me Dabouz qui dénonce, dans une vidéo postée sur sa page Facebook, «un meurtre prémédité de Kamel Eddine Fekhar». «Je dénonce cet acharnement et cette mort programmée prévus par les autorités judiciaires de Ghardaïa.

Kamel Eddine a été mis en détention pour un dossier vide décidé par le procureur général de Ghardaïa, exécuté par le juge d'instruction de la première chambre sous la pression du procureur de la République et du procureur général», lance-t-il.

Salah Dabouz s'en prend également au wali de Ghardaïa qui avait dans son viseur les militants politiques et des droits de l'homme. «Le wali de Ghardaïa a toujours stigmatisé les militants des droits de l'homme ; il les a condamnés, avant que la justice n'examine leur dossier», déplore-t-il.

Acharnement judiciaire

Ce faisant, l'avocat rappelle avoir tiré la sonnette d'alarme sur l'état de santé de Fekhar, mais il n'a pas été écouté. «J'ai tiré la sonnette d'alarme depuis trois semaines pour dire que Fekhar et Aouf Hadj Brahim étaient détenus dans des conditions inhumaines dans le pavillon carcéral de Ghardaïa.

Rien n'a été fait. J'ai déposé pour le compte de Me Zahi une demande de mise en liberté pour Aouf et Kamel, le juge d'instruction l'a refusée en un temps record», précise-t-il. Poursuivant, Salah Dabouz accuse aussi «toutes les autorités judiciaires et administratives qui ont traité ce dossier». «J'appelle les autorités centrales et onusiennes à examiner le dossier.

Il n'y a que le dossier qui peut nous dire si Fekhar a commis des actes graves. Il n'a rien fait, il n'a fait qu'une interview sur ma page», lance-t-il.

Kamel Eddine Fekhar avait été arrêté dans la foulée des événements de Ghardaïa en 2015. Maintenu en détention provisoire pendant près de deux ans. Il n'a été libéré qu'en 2017, après un procès qui n'est intervenu qu'après plusieurs semaines de grève de la faim.

MADJID MAKEDHI

Liberté, 29.05.2019, APRÈS MOHAMED TAMALT, FIN TRAGIQUE POUR LE DR KAMAL-EDDINE FEKHAR, à quand la fin de l'impunité ?,

Des voix s'élèvent pour réclamer vérité et justice sur le décès que les proches du défunt qualifient de "crime".

L'information est tombée tel un couperet : le défenseur des droits de l'Homme et ancien responsable fédéral du FFS à Ghardaïa, Kamal-Eddine Fekhar, est décédé dans la nuit de lundi à mardi à l'hôpital Frantz-Fanon de Blida. Il rend l'âme après son transfert dans un état comateux, conséquence d'une grève de la faim qu'il a entamée dès le début de son incarcération à la prison de Ghardaïa début avril.

Malgré les mises en garde et les interpellations répétées de la part de son avocat Me Salah Dabouze, ou encore de la fédération du FFS de Ghardaïa, sur la "situation catastrophique et inhumaine" qu'endurait le militant en prison, les autorités n'ont pas jugé utile de le libérer. "J'ai tiré la sonnette d'alarme il y a trois semaines pour dire que Fekhar et Aouf Hadj Brahim (son codétenu, ndlr) étaient détenus dans des conditions inhumaines dans le pavillon carcéral de Ghardaïa. Rien n'a été fait. J'ai déposé pour le compte de Me Zahi une demande de mise en liberté pour Aouf et Kamal, le juge d'instruction l'a refusée en un temps record", a révélé Me Dabouze dans une vidéo publiée sur son compte facebook. Ce décès, un de plus, un de trop, qui a suscité une vague d'indignation et de colère sur les réseaux sociaux, rappelle, par bien des aspects, une autre fin tragique, celle du blogueur Mohamed Tamalt, en décembre 2016. Arrêté le 27 juin pour des contenus publiés sur sa page facebook, Mohamed Tamalt sera condamné le 11 juillet à deux ans de prison ferme. Pour protester contre son incarcération qu'il avait jugée arbitraire, Mohamed Tamalt avait entamé une grève de la faim dès son arrestation, avant de sombrer dans un coma profond trois mois plus tard et au terme duquel il succombera. À ce jour, et en dépit des appels des ONG, de certains partis et autres défenseurs des droits de l'Homme, aucune enquête sérieuse n'a été diligentée par les autorités pour faire la lumière

sur les circonstances exactes de son décès. Interrogé quelques jours après le décès, l'ancien ministre de la Justice TayebLouh avait renvoyé les journalistes au communiqué de l'administration pénitentiaire, laquelle s'était empressée de le diffuser pour éviter la polémique naissante. Mais c'était compter sans la volonté de ses proches de faire éclater la vérité et d'obtenir justice. En mars 2017, l'avocat de Tamalt, Me Bachir Mechri, introduit une plainte contre le ministre. Selon Me Mechri, repris alors par le quotidien El Watan, TayebLouh est, au regard de la loi, "un haut fonctionnaire pénalement et directement responsable des délits et crimes commis alors qu'il était au courant et avec son accord de ce dont Mohamed Tamalt a fait l'objet quand il se trouvait en prison (…) et qui ont engendré des douleurs atroces morales et physiques ayant conduit à sa mort (…)". Cette plainte qui ne connaîtra pas de suite, du fait que le ministre était encore en exercice, a été relancée il y a quelques jours.

Quel sera son sort ? Il faut se garder sans doute de tirer des conclusions hâtives. Mais comme pour de nombreuses affaires similaires, il est à craindre que pour le cas du Dr Fekhar les autorités se résoudront, au mieux, à se fendre d'un communiqué de circonstance, au pire à annoncer la mise en place d'une commission d'enquête dont personne ne connaîtra un jour les résultats. Comme pour Tamalt, de nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour réclamer la vérité et la justice autour du décès de Fekhar, que ses proches n'hésitent pas à qualifier de "crime". Seront-elles entendues ?

Karim Kebir

El watan, 29.05.2019, Noureddine Benissad. Président de la LADDH : «La responsabilité des autorités est totale»,

Président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, NoureddineBenissad a estimé, dans cet entretien accordé à El Watan, que «la responsabilité des autorités est totale» dans le décès en détention du militant des droits de l'homme, Kamel Eddine Fekhar, puisque «c'est à elles de veiller au droit à la vie».

Son ONG réclame une enquête qui fera la lumière sur les circonstances de sa mort. Il a également dénoncé le recours abusif à la détention provisoire, alors que les peines alternatives sont consacrées par la Constitution et le code de procédure pénale.

-Le militant des droits de l'homme Kamel Eddine Fekhar est décédé, avant-hier, à l'hôpital de Blida où il avait été transféré en urgence…

Kamel Eddine Fekhar était en grève de la faim depuis plus de 40 jours à la prison de Ghardaïa. Il a été transféré à l'hôpital de Blida suite, semble-il, à des troubles psychiques. Il faut savoir que la grève de la faim qu'il avait entamée avait pour but de protester contre son emprisonnement qu'il estimait injuste. La grève de la faim, quand elle dépasse un certain nombre de jours, notamment un peu plus de 40 jours, il y a des risques de santé très graves, particulièrement sur le plan physique et psychique. Cela peut amener à des problèmes de cécité, d'audition et peut aller vers des crises cardiaques, indépendamment des troubles psychiques. Kamel Eddine Fekhar, semblerait-il, ne reconnaissait plus les gens, ne savait pas ou il se trouvait. Cela amène à penser qu'il avait des troubles psychiques.

-Quand un détenu meurt en détention, la responsabilité des autorités publiques est-elle engagée ?

Il est du devoir et une obligation des autorités pénitentiaires de veiller au droit à la vie. Chaque détenu, et singulièrement dans le cas de Kamel Eddine Fekhar, a droit à la vie. Ce n'est pas parce qu'on est emprisonné que nos droits s'arrêtent au pied de la prison. Dans ce cadre, la responsabilité des autorités est totale,

puisque c'est à elles de veiller sur ce droit fondamental qui est le droit à la vie. Nous allons demander une enquête sur les circonstances de sa mort. Je pense qu'on pouvait éviter cela, en le remettant simplement en liberté. Il faut attendre le rapport d'enquête, et éventuellement l'autopsie pour savoir si les autorités pénitentiaires savaient au sujet de ses troubles suite à la grève de la faim, et est-ce que la personne était en danger ou non. A partir de là, quand on estime qu'une personne est en danger, et peut être remise en liberté, je ne vois pas l'utilité de la garder en prison. Si cette personne était en liberté, elle aurait pu, peut-être, bénéficier de soins plus appropriés dans un centre spécialisé.

-Des avocats des associations de droits de l'homme militent, depuis plusieurs années, pour l'application des peines alternatives. Cependant, la justice continue de recourir de manière abusive à la détention provisoire…

Les peines alternatives sont inscrites dans la Convention internationale des droits de l'homme, ratifiée par l'Algérie, et sont consacrées par la Constitution et le code de procédure pénale. On ne cessera jamais de le dire : à quoi sert la prison, lorsqu'il y a des peines alternatives, lorsqu'on peut laisser l'instruction se dérouler sans qu'on mette une personne en prison ? On ne cessera jamais d rappeler que le principe est celui de la liberté, et la prison, c'est vraiment l'exception. Dans son rapport sur la réforme de la justice, feu Mohand Issad avait mis la question des droits de l'homme au cœur de la réforme de la justice. La question des droits de l'homme est intimement liée au respect des principes que l'Etat doit respecter, notamment la présomption d'innocence, et de cesser le recours à la détention quand les peines alternatives, comme le contrôle judiciaire, peuvent être appliquées.

Une personne qui ne représente pas un danger pour l'ordre public, je ne vois pas l'utilité de la mettre en détention, parce que la prison est une école de délinquance. Contrairement à ce que certains soutiennent, elle n'a jamais été un espace pour réhabiliter la personne humaine. L'indépendance de la justice est liée au degré de démocratisation d'un pays. Il est illusoire de penser qu'on peut parler d'indépendance de la justice dans un Etat autoritaire. Un Etat autoritaire instrumentalise la justice pour se maintenir et pour réprimer tous les opposants politiques. Quoi qu'on dise, Kamel Eddine Fekhar était un détenu d'opinion. Il n'a pas usé de violence, ni commis des délits de droit commun. La place des gens qui expriment une opinion n'est pas en prison.

HOCINE LAMRIBEN

El watan, 29.05.2019, Le jeune manifestant est décédé le 19 avril dernier : Amnesty International réclame une enquête «approfondie» sur la mort de Ramzi Yettou,

Amnesty International a réclamé, hier, une enquête «approfondie, indépendante, impartiale et efficace» sur la mort du manifestant Ramzi Yettou, âgé de 23 ans, décédé le 19 avril dernier. Dans un communiqué rendu public, hier, l'ONG estime que les autorités algériennes «doivent veiller à ce que l'investigation diligentée sur la mort du manifestant Ramzi Yettou, 23 ans, violemment roué de coups par des policiers le mois dernier, soit approfondie, indépendante, impartiale et efficace». «Ordonner une enquête sur la mort de Ramzi Yettou n'est que le premier pas vers la justice.

Il faut qu'elle soit indépendante, impartiale et efficace, et que les policiers impliqués soient suspendus pendant la durée des investigations. Si les responsables de sa mort ne sont pas amenés à rendre des comptes, les policiers seront confortés dans leurs agissements, persuadés d'être libres d'agir au-dessus des lois et de commettre des infractions sans en assumer les conséquences», précise l'organisation. L'ONG affirme avoir recueilli des éléments de preuve, dont les témoignages de trois témoins directs, un secouriste, deux membres de sa famille, deux avocats et un médecin, qui laissent à penser, précise-t-elle, que Ramzi Yettou a «succombé le 19 avril aux blessures qui lui ont été infligées lorsque des policiers l'ont roué de coups de matraque».

L'organisation précise que le défunt «a été frappé sur le crâne par des policiers alors qu'il était en train de rentrer chez lui après avoir participé à des manifestations». Amnesty affirme avoir examiné la copie d'un rapport de police autorisant l'inhumation de Ramzi Yettou.

Ce rapport mentionnait la cause du décès comme «indéterminée», ce qui a incité le parquet d'Alger à ordonner une enquête sur les circonstances de sa mort. Ramzi était en route pour rentrer chez lui, dans la ville de Bougara (Blida) avec au moins cinq amis. «La police a stoppé le camion à bord duquel ils circulaient, car le conducteur avait emprunté une rue en sens inverse.

Lorsque les policiers les ont agressés, certains sont parvenus à s'enfuir, d'autres ont reçu des coups de matraque», précise l'organisation. L'ONG évoque un autre témoignage concernant le cas du jeune. Elle précise ainsi qu'avant de perdre connaissance, Ramzi Yettou aurait dit au secouriste qui l'a retrouvé gisant par terre avec du sang sur sa veste qu'il avait été frappé par des policiers.

«D’après ce secouriste, Ramzi Yettou présentait des contusions sur le nez et une petite blessure superficielle d’environ un centimètre sous le sourcil, mais qui ne saignait pas.

Cet homme a demandé à la police d’appeler une ambulance, qui est arrivée une trentaine de minutes plus tard et a transféré Ramzi Yettou à l’hôpital Mustapha Bacha, où il a été opéré en raison d’une hémorragie interne. Il n’a jamais repris connaissance et est décédé le 19 avril», précise Amnesty. Démentant les versions sur l’implication de la police dans la mort du jeune, la DGSN a estimé, rapporte des médias, qu’il est «tombé d’un camion».

IDDIR NADIR

Huffpostmaghreb, 29.05.2019, La mort de Kamel Eddine Fekhar est une "honte pour le pays", selon Amnesty,

Amnesty International a dénoncé la mort de Kamal Eddine Fekhar, médecin et militant pour les droits de l'Homme à Ghardaia, à la suite d'une grève de la faim entamée en protestation contre son arrestation le 31 mars dernier. L'organisation non-gouvernementale a qualifié ce décès de "honte pour le pays".

KameleddineFekhar, médecin et ancien président de la section de Ghardaïa de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) est décédé mardi 28 mai 2019 à l'hôpital Frantz Fanon de Blida, à la suite d'une grève de la faim entamée le jour de son arrestation le 31 mars dernier pour protester contre son incarcération à Ghardaïa en raison de ses publications sur Facebook.

"C'est avec une profonde émotion et une profonde tristesse que nous avons appris aujourd'hui la mort du militan Kamel Eddine Fakhar après une longue grève de la faim pour protester contre son emprisonnement arbitraire et illégal pour avoir exprimé pacifiquement son point de vue sur les réseaux sociaux", écrit Amnesty International.

"Kameleddine n'aurait jamais dû être arrêté. Sa mort en détention exige des autorités algériennes qu'elles examinent leur traitement de Fekhar et leur bilan épouvantable en matière de droits humains. Les autorités doivent immédiatement ordonner une enquête effective, indépendante et impartiale sur les circonstances de son décès et traduire en justice toute personne soupçonnée d'avoir une responsabilité pénale dans cette affaire", rajoute la même source.

Amnesty International a rappelé le décès du manifestant Ramzi Yettou, "mort après avoir été roué de coups par des policiers. Aujourd'hui, nous pleurons le décès de KameleddineFekhar, détenu pour rien d'autre que pour avoir exprimé ses opinions".

L'ONG poursuit par un "assez !" aux autorités algériennes concernant les violations systématiques et répétées ainsi que l'impunité pour les graves atteintes aux droits humains".

"Les autorités algériennes doivent immédiatement revoir leurs politiques répressives et le traitement honteux réservé aux militants et aux manifestants dans le pays et laisser un espace à la liberté d'expression et au droit de manifester pacifiquement", lit-on sur le communiqué.

Amnesty International a rappelé le décès, le 11 décembre 2016 du journaliste anglo-algérien Mohamed Tamalt, âgé de 41 ans à l'hôpital universitaire de Mohamed Lamine Dabbaghin à Bab El Oued, à Alger, après une grève de la faim entamé le 27 juin 2016 et qui aura duré cinq mois.

Rédaction du HuffPost Algérie

El watan, 30.05.2019, Mostefa Bouchachi : « Le gouvernement Bedoui est un caillou dans la chaussure …»,

Me Mostefa Bouchachi, ancien président de la Laddh, a animé, hier mercredi dans la soirée, une conférence-débat au siège de l'association SOS Disparus à Alger où il a répondu à l'appel au dialogue lancé par le chef d'état-major de l'armée, Ahmed Gaïd Salah.

« Oui pour le dialogue en tant que valeur civilisationnelle et un moyen pour régler les problèmes. Non aux élections du 4 juillet et non au dialogue avec les têtes du gang », a déclaré Bouchachi en citant nommément Abdelkader Bensalah et NourredineBedoui, respectivement Chef de l'Etat par intérim et premier ministre. « Le gouvernement Bedoui est un caillou dans la chaussure… », Indique l'avocat en rejetant poliment « les préalables » de Gaid Salah qui avait évoqué dans son appel au dialogue, l'organisation d'une élection présidentielle dans » les plus brefs délais possibles ».

« On ne peut pas organiser une véritable élection avant six moins, au minium », a affirmé Bouchachi. Car, avant la tenue de la présidentielle, il faut « former une commission d'organisation des élections composée de citoyens qui n'ont aucun lien avec l'administration ». Cela en plus du fait que « les Algériens ont besoin d'un peu de temps pour qu'ils puissent s'organiser et participer activement à la vie politique ».

Quant au refus du Chef de l'état-major de l'armée de passer par une période de transition démocratique, Me Bouchachi a estimé que le problème avec le pouvoir en place, du moins en partie, est d'ordre terminologique. « S'ils (Gaid Salah entre autres) ont un problème avec le mot transition, nous pourrions parler de période de préparation des élections », suggère-t-il.

Parlement ou assemblée constituante ?

L'ancien député, démissionnaire de l'APN puis du FFS, a adopté la même approche lorsqu'il a été interrogé sur sa position vis-à-vis de la revendication

relative à l'élection d'une assemblée constituante, exprimée par une partie des manifestants qui défilent chaque vendredi dans les grandes villes du pays. « Je n'ai pas été partisan de l'assemblée constituante et je n'ai pas changé d'avis. C'est le parti FFS qui réclame l'élection d'une assemblée constituante depuis 1963. Parce que, le groupe d'Oudjda (Benbella et Boumediène Ndlr) a bloqué l'assemblée constituante et a élaboré sa propre Constitution, dans la salle de cinéma Majestic. Je respecte énormément ce principe du FFS mais l'assemblée constituante est un terme et lorsqu'on propose d'organiser une présidentielle avant d'élire une assemblée constituante, celle-ci vous pouvez l'appeler assemblée constituante ou parlement, l'essentiel est que sa mission fondamentale reste l'élaboration d'une nouvelle constitution pour le pays. Nous sommes toujours dans l'idée de l'assemblée constituante mais sans tomber dans un véritable vide. C'est pour cela je dis que je ne fais pas confiance à un président mais je fais confiance au peuple qui fera la constitution (…)».

Mostefa Bouchachi – qui semble jouir d'une large estime auprès des animateurs de la révolution pacifique- considère que les longs débats au sein d'une assemblée constituante donneraient l'occasion à « la contre-révolution d'exploiter les divergences pour casser la phase (de la transition)».

FAROUK DJOUADI

Algérie 360, 30.05.2019, Affaire du journaliste Tamalt:Louh, Tartag et Sellal devant la cour suprême !,

L'affaire du journaliste Mohamed Tamalt, décédé en 2016 à la maison d'arrêt d'El-Harrach (Alger), est loin de connaître son épilogue à la lumière des derniers développements qu'a enregistrés son dossier au niveau de la justice. En effet, les plaintes déposées par son avocat, Bachir Mecheri, pour "homicide involontaire" contre l'ex-ministre de la Justice, garde des Sceaux, TayebLouh, ont fini par aboutir, et le parquet général a décidé de transférer le dossier devant la Cour suprême, sachant que seule cette instance est habilitée, au plan juridique, à traiter et à statuer sur des affaires qui touchent de hauts responsables de l'État mis en cause dans des délits et/ou des crimes.

Selon nos sources, outre l'ex-ministre de la Justice, cité à plusieurs reprises par l'avocat de la victime, l'ex-Premier ministre Abdelmalek Sellal, l'ex-patron du DSS Bachir Tartag, cités dans des articles de presse publiés par la victime, et le directeur général du pénitencier d'El-Harrach seront convoqués par la Cour suprême en qualité de témoins pour faire la lumière sur la mort de ce journaliste et déterminer les responsabilités des uns et des autres.

Et si la plainte déposée en 2017 contre M. Louh n'avait pas abouti, sachant que l'ex-ministre de la Justice était encore en poste, alors qu'il devait être au courant des dommages moraux et physiques que subissait le défunt journaliste en prison, en sus d'une plainte déposée à l'encontre du directeur de la prison qui n'avait pas également abouti, l'avocat n'a pas lâché prise.

C'est alors que celui-ci a déposé une autre plainte, au lendemain de la démission du gouvernement d'Ahmed Ouyahia, contre l'ex-ministre de la Justice pour "homicide volontaire". Plus que jamais convaincu que la mort de Mohamed Tamalt était directement liée aux conditions de sa détention et à la dégradation de son état de santé au moment où il observait une grève de la faim, la défense a préparé un dossier en béton, incriminant Louh qu'elle accuse d'être le premier responsable de son décès. Pour rappel, Mohamed Tamalt avait été incarcéré le 27 juin 2016 pour avoir diffusé des vidéos et des poèmes sur les réseaux sociaux.

Condamné le 4 juillet de la même année à une peine de deux ans de prison ferme, assortie d'une amende de 200 000 DA par le tribunal de Sidi M'hamed pour "outrage à corps constitué" et "atteinte à la personne du président", la victime a observé une grève de la faim qui l'a plongé dans un coma profond.

Moins de six mois après son incarcération, soit le 11 décembre 2016, le journaliste est décédé au CHU Mohamed Lamine-Debaghine (ex-Maillot) de Bab El-Oued. Sa mort avait provoqué un tollé général, d'autant que sa famille et son avocat, au même titre que l'opinion publique, ont exigé toute la vérité sur ce scandale qui avait défrayé la chronique.

FARID BELGACEM